

ACCAF

**Un cadre de suivi
et d'évaluation
de l'adaptation au
changement climatique –
Programme LoCAL (UNCDF)**

ACCAF

Un cadre de suivi et
d'évaluation de l'adaptation
au changement climatique –
Programme LoCAL (UNCDF)

Copyright © 2019 LoCAL-UNCDF. Tous droits réservés.

United Nations Capital Development Fund (UNCDF)
Two UN Plaza, 26th Floor
New York, NY 10017, États-Unis

Secrétariat LoCAL (monde et Asie Pacifique)
UNCDF
UN ESCAP Building, 7th Floor, Block B, Rajdamnern Nok Avenue
Bangkok 10200, Thaïlande

Secrétariat LoCAL (Afrique)
UNCDF
Immeuble E, Complexe CETAMIL – Point E
BP 5640 Dakar Fann, Sénégal

Adresse électronique : LoCAL.Facility@uncdf.org
Site web : <https://www.uncdf.org/local/homepage>

Auteurs : Ayesha Dinshaw et Colleen McGinn, World Resources Institute, avec la précieuse contribution et les conseils avisés de Sophie De Coninck, Fakri Karim, Ludovica Amatucci, Rafael Moser et Nisha Schumann, assistés par Kulrisa Shayavee, et sous la direction générale de David Jackson, Directeur de l'unité Financement du développement local de l'UNCDF

Conception et édition : Nita Congress

Les points de vue exprimés dans cette publication sont uniquement ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux des Nations Unies (y compris de l'UNCDF) ou de leurs États membres. Les appellations utilisées sur les cartes ainsi que la présentation des données qui y figurent n'impliquent aucune prise de position de la part du Secrétariat de l'ONU ou de l'UNCDF quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

table des matières

sigles et acronymes	v
glossaire	vi

objectif et vue d'ensemble 1

préparer le terrain pour la réussite 3

Théorie du changement 3

Données de référence pour le suivi 4

étapes et composantes 6

Étape 1 : Effectuer/examiner l'évaluation des risques climatiques .. 6

Composante 1 : Orientations pour l'évaluation des risques climatiques .. 6

Étape 2 : Intégrer l'adaptation aux plans et aux budgets locaux de développement 8

Composante 2 : Menu d'investissements éligibles tenant compte des risques climatiques 8

Composante 3 : Priorités des autorités locales en matière d'adaptation 10

Étape 3 : Sélectionner et mettre en œuvre les interventions 11

Composante 4 : Justifications des interventions d'adaptation 11

Composante 5 : Indicateurs de résultat des interventions 14

Composante 6 : Indicateurs de produit principal des interventions ... 16

Étape 4 : Évaluer les performances des autorités locales 16

Composante 7 : Mesures de performance spécifiques à l'adaptation .. 17



Étape 5 : Renforcement des capacités	17
Composante 8 : Sous-score d'adaptation	18
Composante supplémentaire	18
Composante 9 : Évaluations	18
Suivi des données	22

conclusion 23

annexes 25

Annexe 1 : Méthodologie suivie pour l'élaboration de l'ACCAF ...	26
Recherche et consultations initiales	26
Limites méthodologiques	27
Annexe 2 : Secteurs d'impact tirés du Fonds vert pour le climat ..	28
Annexe 3 : Feuille de travail sur les types de mesures d'adaptation .	29
Annexe 4 : Orientations pour mettre au point des indicateurs efficaces	31
Annexe 5 : Exemples d'indicateurs de produits, classés par secteur .	33
Annexe 6 : Exemple de cahier des charges pour les évaluations ...	35
Évaluations en phase I	35
Évaluations en phase II	37
Annexe 7 : Guide pour l'utilisation du dispositif de suivi des données 39	
Onglet 1 : codes d'identification des interventions	39
Onglet 2 : bénéficiaires directs et indirects	40
Onglet 3 : composante 1 – Évaluation des risques climatiques	40
Onglet 4 : composante 2 – Menu d'investissements éligibles	41
Onglet 5 : composante 3 – Priorités des autorités locales en matière d'adaptation	42
Onglet 6 : composante 4 – Justifications des interventions d'adaptation	42
Onglet 7 : composante 5 – Indicateurs de résultat	43
Onglet 8 : composante 6 – Indicateurs de produit principal	44
Onglet 9 : composante 7 – Mesures de performance spécifiques à l'adaptation	45
Onglet 10 : composante 8 – Sous-score d'adaptation	46
Onglet 11 : composante 9 – Évaluation	47

références 48

sigles et acronymes

ACCAF	Cadre d'évaluation de l'adaptation au changement climatique (Assessing Climate Change Adaptation Framework)
LoCAL	Mécanisme de financement de l'adaptation au niveau local (Local Climate Adaptive Living Facility)
SRCBP	Subvention pour la résilience climatique basée sur la performance
UNCDF	United Nations Capital Development Fund

glossaire

Adaptation : démarche d'ajustement au climat actuel ou attendu, ainsi qu'à ses conséquences. Dans les systèmes humains, il s'agit d'atténuer ou d'éviter les effets préjudiciables et de tirer parti des effets bénéfiques. Dans certains systèmes naturels, l'intervention humaine peut faciliter l'adaptation au climat attendu ainsi qu'à ses conséquences (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), 2014).

Changement climatique : variation de l'état du climat, qu'on peut déceler (par exemple au moyen de tests statistiques) par des modifications de la moyenne et/ou de la variabilité de ses propriétés et qui persiste pendant une longue période, généralement pendant des décennies ou plus. Les changements climatiques peuvent être dus à des processus internes naturels ou à des forçages externes, notamment les modulations des cycles solaires, les éruptions volcaniques ou des changements anthropiques persistants dans la composition de l'atmosphère ou dans l'utilisation des terres. On notera que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) définit les changements climatiques comme des « changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables ». La CCNUCC établit ainsi une distinction entre les changements climatiques attribuables aux activités humaines altérant la composition de l'atmosphère et la variabilité du climat imputable à des causes naturelles (GIEC, 2014).

Conditions minimales : exigences fondamentales auxquelles les collectivités locales doivent se conformer en vue d'accéder aux subventions LoCAL. Elles visent à garantir que ces dernières disposent d'une capacité d'absorption minimale afin de gérer les fonds. Les autorités locales doivent remplir toutes les conditions minimales fixées pour pouvoir obtenir leurs subventions. En général, ces conditions portent sur la bonne gouvernance et la gestion des finances publiques (LoCAL-UNCDF, 2018).

Évaluation : appréciation systématique et objective d'un projet, d'un programme ou d'une politique, en cours ou terminé(e), de sa conception, de sa mise en œuvre et de ses résultats. Le but est de déterminer la pertinence et l'accomplissement des objectifs, l'efficacité, l'impact et la durabilité. Une évaluation devrait fournir des informations crédibles et utiles permettant d'intégrer les enseignements tirés du passé dans le processus de décision des bénéficiaires et des bailleurs de fonds (Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 2011).

Indicateur : unité de mesure qui permet de savoir si des progrès ont été accomplis dans la réalisation des résultats escomptés (objectifs) (Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 2011).

Indicateur de résultat : indicateur utilisé pour déterminer si l'objectif d'une intervention a été atteint et, le cas échéant, si ses effets ont été plus globaux (Spearman et McGray, 2011).

Maladaptation : mesures censées faciliter l'adaptation au changement climatique, mais « pouvant conduire à une augmentation du risque de conséquences néfastes associées au climat, à une augmentation de la vulnérabilité aux changements climatiques ou à une dégradation des conditions de vie, à présent ou dans le futur » (GIEC, 2014).

Menu d'investissements éligibles : liste des types d'interventions ou de mesures communes qui relèvent de la compétence des autorités locales, qui sont à même de favoriser la résilience climatique et qui sont éligibles à un financement par le mécanisme LoCAL de l'UNCDF. La liste permet d'éclairer le processus de planification et garantit que les mesures proposées sont applicables à l'adaptation (LoCAL-UNCDF, 2018).

Mesures de performance : ensemble d'indicateurs permettant d'évaluer annuellement les collectivités locales. Elles sont utilisées afin d'ajuster le montant des fonds mis à la disposition des autorités locales au titre de l'année suivante, sous réserve du respect des conditions minimales (LoCAL-UNCDF, 2018).

Produit (extrait) : produits tangibles des activités, biens et services produits ou autres résultats immédiats qui mènent à l'accomplissement des réalisations (Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 2011).

Réalisation : résultats primaires qui mènent à la réalisation de la finalité (le plus souvent en termes de connaissances, d'attitudes ou de pratiques du groupe cible) (Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 2011).

Subventions pour la résilience climatique basées sur la performance (SRCBP) : subventions basées sur la performance permettant de couvrir les coûts supplémentaires des investissements en faveur de la résilience climatique. Ces subventions complètent les allocations régulièrement versées par le niveau central aux collectivités locales au moyen du système de transfert budgétaire intergouvernemental. Sur le plan technique, elles se caractérisent par un certain nombre de conditions minimales, des mesures de performance et un menu d'investissements éligibles (LoCAL-UNCDF, 2018).

Suivi : action consistant à collecter et à analyser systématiquement l'information pour suivre les progrès réalisés par rapport aux plans établis, et vérifier leur conformité avec les normes établies (Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 2011).

Vulnérabilité : propension ou prédisposition à subir des dommages. La vulnérabilité englobe divers concepts ou éléments, notamment les notions de sensibilité ou de fragilité et l'incapacité de faire face et de s'adapter (GIEC, 2014).

objectif et vue d'ensemble

Le cadre d'évaluation de l'adaptation au changement climatique (ACCAF) a été élaboré par une équipe du World Resources Institute (WRI) afin de veiller à ce que les objectifs d'adaptation du mécanisme de financement de l'adaptation au niveau local (LoCAL) de l'UNCDF soient atteints. L'ACCAF est un cadre de suivi et d'évaluation qui s'intéresse aux éléments relatifs à l'adaptation du mécanisme LoCAL. Le présent document constitue un manuel d'instructions décrivant le cadre et ses modalités d'utilisation afin de réaliser les objectifs d'adaptation.

L'ACCAF est destiné à être utilisé par l'équipe mondiale de LoCAL ainsi que par le personnel et les partenaires de ses programmes nationaux et gouvernementaux, notamment ceux qui relèvent du gouvernement central et des collectivités locales ou qui y sont associés. Grâce à ce cadre, ils pourront mieux intégrer et renforcer le système d'évaluation existant de LoCAL en ce qui concerne l'adaptation. Le mécanisme, quant à lui, sera davantage en mesure de documenter et d'illustrer ses contributions à l'adaptation grâce au financement par subventions pour la résilience climatique basées sur la performance (SRCBP).

Formé de neuf composantes qui constituent un système de suivi et d'évaluation de l'adaptation, l'ACCAF s'articule autour de la procédure de LoCAL relative aux SRCBP. La figure 1 illustre la façon dont ces neuf composantes étayent les cinq étapes de la procédure relative aux SRCBP. Les composantes en turquoise (■) correspondent à la conception des systèmes de SRCBP du mécanisme, tandis que

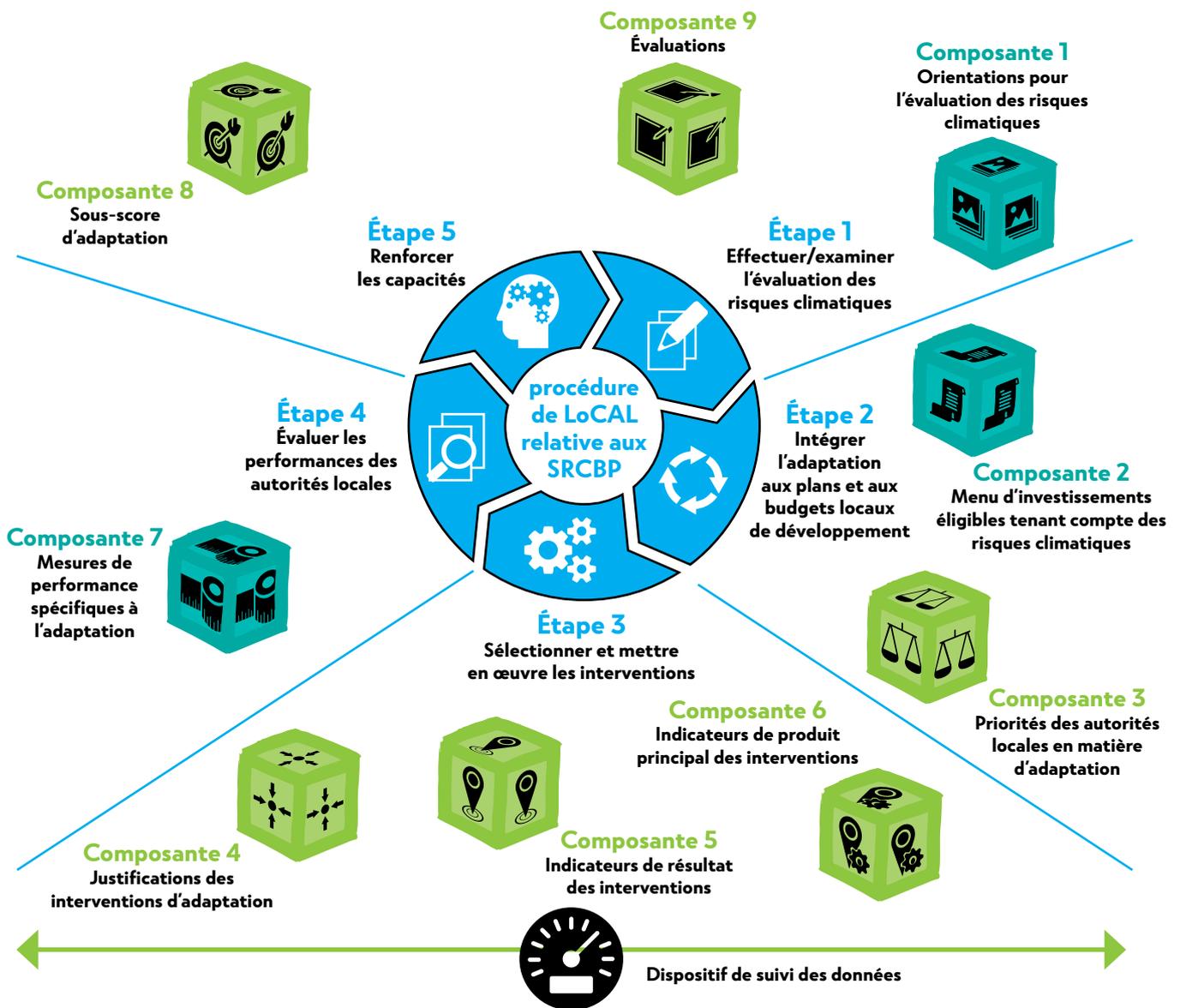
les composantes en vert (■) concernent la mise en œuvre des initiatives LoCAL. Chacune de ces composantes est présentée plus en détail à partir de la [page 6](#).

Ce cadre a été élaboré au terme de trois années de discussion avec les acteurs du programme LoCAL ; il a été conçu pour répondre aux besoins et aux opinions exprimés tant par l'équipe mondiale que par les parties prenantes à l'échelle nationale. Le World Resources Institute remercie en particulier les équipes du Bhoutan, du Cambodge et du Lesotho, pays dans lesquels l'ACCAF a fait l'objet d'essais pilotes. Pour plus d'informations sur l'élaboration du cadre, consultez l'[annexe 1](#).

Le présent manuel s'accompagne d'une feuille de calcul intitulée « dispositif de suivi des données », qui comporte un onglet pour chaque composante mentionnée précédemment et indique les champs à renseigner. Le dispositif de suivi des données permettra au personnel des programmes nationaux de rassembler les informations recommandées par ce cadre en un seul endroit et de les transmettre au mécanisme LoCAL. L'[annexe 7](#) comporte un pas-à-pas expliquant l'utilisation de ce dispositif. Ce dernier a été conçu pour être facilement intégré à la base de données de LoCAL concernant les interventions.

Le présent manuel vise à trouver un équilibre entre spécificité et flexibilité, afin de mettre en œuvre des initiatives LoCAL variées au niveau national tout en appuyant le mécanisme dans la gestion de son portefeuille au niveau mondial. Afin de favoriser concision et clarté, certains éléments

Figure 1 : articulation de l'ACCAF et de la procédure de LoCAL relative aux SRCBP



Remarque : ■ = conception ; ■ = mise en œuvre.

figurent en annexes. Le lecteur est encouragé à les consulter pour obtenir des informations supplémentaires ou plus détaillées.

La structure de l'ACCAF renforce et appuie les systèmes existants de LoCAL, ainsi que ses contributions aux processus d'adaptation. Toutefois, la mise en œuvre réussie de ce cadre repose sur bien plus que de simples orientations

écrites. Un appui inflexible à la gestion est essentiel, tant au sein de l'équipe mondiale que des équipes des programmes nationaux. Il est primordial de renforcer les capacités et l'appropriation à tous les niveaux.

préparer le terrain pour la réussite

Théorie du changement

L'adaptation au changement climatique est difficile à mesurer, car elle implique un ensemble de questions méthodologiques délicates. Les meilleures méthodes de suivi et d'évaluation de l'adaptation reposent sur une approche multidimensionnelle, contextuelle et stratégique. À ces fins, il convient de formuler une théorie du changement intelligible, étayée par un modèle logique qui fait clairement de l'adaptation au changement climatique une priorité absolue.

C'est précisément le cas de la théorie du changement élaborée par LoCAL. La figure 2 présente l'objectif principal du mécanisme, ainsi que les réalisations et les produits qui sous-tendent sa théorie du changement. L'ACCAF contribue aux objectifs du mécanisme en aidant à démontrer son efficacité dans le contexte du changement climatique. À chaque étape, l'ACCAF fait le lien entre action de LoCAL et adaptation en tenant compte des bonnes pratiques internationales en matière de suivi et d'évaluation de l'adaptation. Le mécanisme LoCAL peut ainsi démontrer son efficacité à l'échelle nationale et déployer des partenaires afin d'obtenir des financements internationaux de l'action climatique à l'échelle mondiale.

La théorie du changement de LoCAL étaye les cadres de résultats mis en place pour chacun de ses programmes nationaux. Il est donc essentiel que ces cadres soient conformes à leurs équivalents

Théories du changement et modèles logiques

Une **théorie du changement** donne une vision globale et souvent approximative des « conditions réelles », en présentant toutes les voies susceptibles de mener au changement et les raisons pour lesquelles elles pourraient y mener. Un **modèle logique**, par ailleurs, se concentre sur une voie en particulier pour un programme spécifique et fournit une structure hiérarchisée permettant de déterminer la manière dont le changement peut se produire. Si tous deux sont des outils qui décrivent la manière dont le programme aboutira à des résultats, la théorie du changement peut être davantage en phase avec la complexité de l'adaptation au changement climatique (Bours, McGinn et Pringle, 2014). Une théorie du changement est avant tout un **processus de planification stratégique** et non un simple schéma.

mondiaux tout en intégrant les éléments clés de l'ACCAF. Au moment de préparer ou d'actualiser les cadres logiques des programmes nationaux, LoCAL veillera à l'intégration complète des différentes composantes de ce cadre.

Figure 2 : incidence, réalisations et produits du mécanisme LoCAL

INCIDENCE	Promouvoir les communautés et les économies locales résilientes au changement climatique en augmentant les investissements en matière d'adaptation au changement climatique au niveau local dans les pays cibles, contribuant ainsi à la réalisation de l'Accord de Paris et des Objectifs de développement durable (ODD), en particulier les objectifs spécifiques d'éradication de la pauvreté (ODD 1) et d'action pour le climat (ODD 13)		
RÉALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration de l'accès des autorités locales au financement (international) climatique afin de réaliser des investissements en matière d'adaptation dans les pays cibles ● Mise en place d'un mécanisme national standard et reconnu au niveau international pour acheminer les financements de l'action climatique et augmenter la résilience locale grâce aux SRCBP 		
PRODUITS			
 1	La sensibilisation et les capacités de réaction à l'adaptation au changement climatique au niveau local sont accrues	L'adaptation au changement climatique est intégrée aux systèmes de planification et de budgétisation du gouvernement et les investissements sont mis en œuvre conformément au mécanisme des SRCBP	
 3	Le système SRCBP est mis en place de manière efficace et durable dans les pays participants, ce qui permet aux autorités locales et à l'économie locale de bénéficier d'un financement accru	Le rôle des autorités locales et des SRCBP dans la lutte contre le changement climatique est de plus en plus reconnu au niveau international, grâce à la sensibilisation, à l'apprentissage et à l'assurance de la qualité	

Données de référence pour le suivi

Les données et les informations servent à étayer la théorie du changement ou le modèle logique d'un programme et contribuent à sa réalisation. Néanmoins, les données ne sont intéressantes que lorsqu'elles sont collectées correctement, gérées efficacement et analysées de manière à éclairer concrètement les politiques et les pratiques. Trop souvent, les agences collectent une multitude d'informations variées, mais ces dernières ne sont jamais compilées ou réorganisées, encore moins exploitées pour renforcer l'apprentissage. Il n'est donc pas surprenant que certaines équipes de terrain considèrent le suivi et l'évaluation comme une ponction sur les ressources disponibles. Malheureusement, cette situation peut rapidement se transformer en cercle vicieux : lorsque des ressources insuffisantes sont allouées au suivi et à l'évaluation, ces derniers deviennent un fardeau. Cependant, des modèles simples à utiliser et des conseils faciles à suivre, associés à des systèmes fluides pour faciliter l'échange d'informations, peuvent permettre une programmation plus efficace.

Le manque de personnel formé, connaissant bien son activité et la finalité de celle-ci, ou capable d'interpréter ou d'exploiter les données pour éclairer la prise de décisions, est un écueil courant. C'est pourquoi il sera essentiel que les équipes des programmes nationaux de LoCAL soient formées et disposent des ressources nécessaires pour travailler avec les autorités locales et pour collecter, gérer et analyser efficacement les données.

Afin d'accompagner la collecte et la gestion de ces dernières, un dispositif de suivi des données, sous la forme d'une feuille de calcul, a été mis au point pour le cadre. Ce document récapitulatif permet de saisir et de suivre les données clés de toutes les interventions du mécanisme afin d'en faciliter le suivi et l'analyse. Il peut également être utilisé par l'équipe mondiale de LoCAL afin de compiler des informations concernant plusieurs programmes nationaux. [L'annexe 7](#) comporte un pas-à-pas expliquant la procédure à suivre pour compléter le dispositif de suivi des données.

La compilation et l'organisation de données et d'informations de référence permettent une supervision systématique des programmes, y compris le suivi et l'évaluation. Afin de veiller à ce que l'ACCAF s'appuie sur les comptes rendus de chaque pays concernant la mise en œuvre du mécanisme LoCAL et de la procédure relative aux SRCBP, le **premier onglet** du dispositif de suivi des données recense des données de référence propres à chaque intervention menée par une collectivité locale. Ainsi, chaque intervention est identifiée dans l'ensemble du document et, à terme, reliée directement à la base de données de LoCAL concernant les projets.

Le **deuxième onglet** du dispositif de suivi des données reflète un aspect primordial de la portée et de la visée d'une intervention, à savoir son nombre de bénéficiaires directs et indirects¹. Les bénéficiaires de chaque intervention financée par une SRCBP doivent être classés en fonction de plusieurs critères : ciblage, intensité de l'aide fournie pour chaque individu, bénéficiaire direct ou indirect. S'ils ne correspondent à aucun de ces critères, ils ne doivent pas être pris en compte. En cas de doute sur le classement d'un bénéficiaire, l'autorité locale est invitée à contacter les responsables du mécanisme pour obtenir des conseils.

Les bénéficiaires **ciblés** sont des personnes ou des ménages qui reçoivent une aide ou des prestations directes, qui peuvent être comptés à titre individuel et qui sont conscients de recevoir une aide sous quelque forme que ce soit. L'**intensité de l'aide** reçue par chaque bénéficiaire peut être classée selon les degrés suivants : faible, moyenne ou forte.

■ **Exemples d'aide de faible intensité** : les personnes relevant du cadre administratif d'une institution, telle qu'une collectivité locale, qui reçoivent une aide au renforcement des capacités en matière d'adaptation au changement climatique ou les personnes vivant dans le bassin versant d'un fleuve qui bénéficient d'un plan de gestion des ressources en eau.

■ **Exemples d'aide de moyenne intensité** : les personnes bénéficiant de services

¹ La méthodologie présentée ici est tirée du programme *Climate Change Compass* (2018), tout en étant adaptée au mécanisme LoCAL.

d'information, tels que des messages d'alerte rapide en cas d'inondation ou de conditions climatiques extrêmes, fondés sur une modélisation climatique, ou les personnes vivant dans le bassin versant d'un fleuve et bénéficiant de dispositifs structurels de protection contre les inondations.

■ **Exemples d'aide de forte intensité** : les personnes bénéficiant de logements adaptés surélevés, les transferts d'argent pour les projets, les stagiaires (hors fermes modèles) bénéficiant de services de vulgarisation agricole ou les personnes issues de communautés chargées d'élaborer des plans de gestion des risques climatiques recevant une formation.

Les **bénéficiaires directs** sont considérés comme des bénéficiaires ciblés recevant une aide de forte intensité.

Les **bénéficiaires indirects** sont considérés soit comme des bénéficiaires ciblés recevant une aide de moyenne intensité, soit comme des bénéficiaires non ciblés recevant une aide de moyenne intensité.

Les bénéficiaires considérés comme des bénéficiaires non ciblés et recevant une aide de faible intensité ne doivent pas être pris en compte.

Dans l'idéal, le mécanisme LoCAL collecte des données détaillées concernant les personnes qui bénéficient des interventions, mais cela ne relève pas toujours de l'ordre du possible. Si les données ne sont disponibles qu'au niveau des ménages, le nombre total de bénéficiaires est estimé en fonction de la taille du ménage type dans la zone cible. Si de telles données ne sont pas disponibles au niveau local, il est possible d'utiliser les données régionales ou nationales concernant la taille des ménages afin d'estimer le nombre total de bénéficiaires.

Dans certains cas, il est possible que les interactions directes avec la population soient limitées, par exemple lorsqu'une intervention concerne le renforcement institutionnel de la gestion des risques climatiques ou lorsque les prévisions de conditions climatiques extrêmes sont diffusées à la radio. Il convient alors d'estimer le nombre de bénéficiaires dans la zone cible en recourant à toute source de données jugée la plus précise.

Voir guide sur le dispositif de suivi des données **Onglet 1 : codes d'identification des interventions** à la page 39 à l'annexe 7 pour plus d'informations sur la saisie de chaque intervention.

Voir guide sur le dispositif de suivi des données **Onglet 2 : bénéficiaires directs et indirects** à la page 40 à l'annexe 7 pour plus d'informations sur la saisie des bénéficiaires pour chaque intervention.

étapes et composantes

Cette section précise la façon dont l'ACCAF et les étapes de la procédure du mécanisme relative aux SRCBP s'articulent. Les neuf composantes soutiennent la conception et la mise en œuvre des cinq étapes de cette procédure : 1) effectuer/examiner l'évaluation des risques climatiques ; 2) intégrer l'adaptation aux plans et aux budgets locaux de développement ;

3) sélectionner et mettre en œuvre les interventions ; 4) évaluer les performances des autorités locales et 5) utiliser les résultats en matière de performance pour guider la prochaine attribution des SRCBP. Ces composantes veillent en outre au respect des bonnes pratiques en matière de suivi et d'évaluation de l'adaptation par le mécanisme.

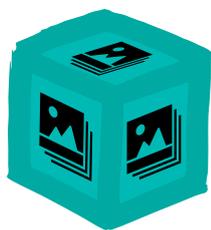


Étape 1 : Effectuer/examiner l'évaluation des risques climatiques

La première étape ou procédure consiste à effectuer ou examiner les **évaluations des risques climatiques** afin de guider la planification et

l'intégration de l'adaptation en évaluant les besoins et les capacités sur le terrain.

Composante 1 : Orientations pour l'évaluation des risques climatiques



L'évaluation des risques climatiques détermine les potentiels risques climatiques dans une zone donnée (figure 3) en répondant à des questions telles que :

- Quelles sont les catastrophes d'origine climatique et les conséquences auxquelles la zone est confrontée à l'heure actuelle ou auxquelles elle sera confrontée à l'avenir ?
- Quelles sont les populations les plus vulnérables et pourquoi ?

- Dans quelle mesure ces populations sont-elles exposées aux catastrophes ?

Dans l'idéal, les évaluations doivent tenir compte des forces, mais également des faiblesses des communautés. Elles peuvent également être l'occasion de collecter des données et des informations de référence dans chaque zone locale évaluée. Les évaluations des risques climatiques sont menées de façon régulière, mais ne le sont pas tous les ans : elles sont utilisées pour éclairer la planification locale sur plusieurs années. Les divers programmes nationaux de LoCAL peuvent et

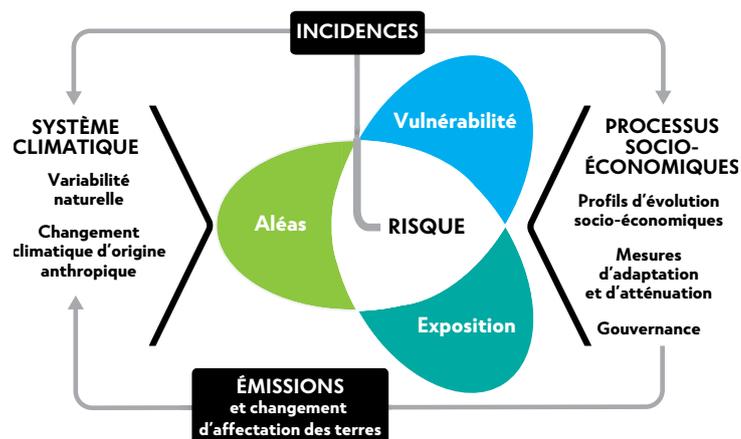
doivent recourir à des méthodes et des approches différentes. Dans l'idéal, il convient d'utiliser une boîte à outils adaptée au contexte local, le cas échéant. En l'absence de cette dernière, plusieurs manuels généraux peuvent s'avérer utiles. Quelle que soit la méthodologie choisie, les responsables de LoCAL considèrent qu'elle doit permettre aux utilisateurs :

- de penser les catastrophes d'origine climatique en se fondant sur des données et des prévisions scientifiques tout en s'appuyant sur les connaissances locales ;
- de tenir compte des facteurs non climatiques de vulnérabilité face au changement climatique. Ce dernier ne touche pas tout le monde de la même manière, y compris au sein d'un même village. Les populations déjà défavorisées sont susceptibles d'être les plus touchées. Les facteurs sociaux, politiques, économiques et autres sont des *facteurs non climatiques* de vulnérabilité aux risques climatiques ;
- de déterminer les capacités d'adaptation aux risques climatiques (comment les populations locales peuvent faire face et arrivent à faire face efficacement) ;
- de comprendre la dimension spatiale des risques et de l'exposition aux catastrophes d'origine climatique, par exemple grâce à un état des lieux ; et
- de collecter des données et des informations de référence afin de documenter pleinement les réussites.

La réalisation de l'évaluation devrait permettre :

- d'avoir une vision claire de la manière dont le changement climatique touche ou touchera la zone et les populations qui y vivent ;
- de comprendre quelles sont les populations les plus vulnérables, en accordant une attention particulière aux femmes, aux personnes pauvres ou aux autres populations dont les conditions de vie sont particulièrement difficiles ;

Figure 3 : Modèle des risques et des impacts climatiques



Source : GIEC, 2014.

Remarque : Le risque d'incidences liées au climat découle de l'interaction entre des aléas climatiques (y compris les tendances et les phénomènes dangereux) et la vulnérabilité/exposition des systèmes anthropiques et naturels. Les changements qui touchent à la fois le système climatique (à gauche) et les processus socio-économiques, y compris l'adaptation et l'atténuation (à droite), sont les principales causes des aléas, de l'exposition et de la vulnérabilité.

- de reconnaître et d'exploiter les points forts et le champ des possibles de la zone et des communautés concernées ;
- d'établir une liste succincte de priorités en matière d'adaptation (voir [composante 3](#)) ; et
- d'établir une liste d'interventions d'adaptation potentielles qui seront financées par une subvention de LoCAL.

Voir guide sur le dispositif de suivi des données
Onglet 3 :
[composante 1 – Évaluation des risques climatiques à la page 40 à l'annexe 7 pour plus d'informations.](#)

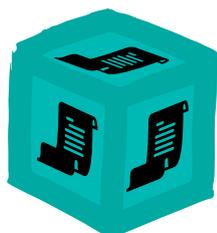
Plus de détails concernant la réalisation et l'interprétation des évaluations des risques climatiques sont disponibles dans d'autres documents (consultez par exemple la partie 4 du document LoCAL-UNCDF, 2018). Les conclusions de l'évaluation sont utilisées pour étayer les composantes du cadre, comme indiqué ci-après.



Étape 2 : Intégrer l'adaptation aux plans et aux budgets locaux de développement

La deuxième étape consiste à **intégrer l'adaptation** aux procédures locales de planification et de budgétisation du développement, le tout dans une démarche participative et sensible au genre. Elle vise en outre à chiffrer et à sélectionner

les mesures d'adaptation, et à concevoir des programmes locaux d'adaptation qui seront financés par les SRCBP, dans les limites fixées par le menu d'investissements éligibles.



Composante 2 : Menu d'investissements éligibles tenant compte des risques climatiques

Le menu d'investissements éligibles est une liste indicative des interventions pouvant faire l'objet d'un financement par les fonds du mécanisme LoCAL. Il définit les éléments pouvant bénéficier d'une SRCBP. Cette liste varie selon les pays, car le changement climatique fait courir des risques différents en fonction des pays tandis que les autorités locales ont des rôles et des responsabilités distincts selon les cas. Ainsi, les interventions ou secteurs les plus pertinents pour un pays donné dépendent également de considérations hiérarchiques entre l'autorité locale et le gouvernement central.

LoCAL fournit des orientations qui contribuent à maintenir la flexibilité de cette liste et à écarter les interventions qui ne sont pas justifiées dans le cadre de l'adaptation au changement climatique. L'ACCAF conseille aux équipes chargées de la conception ou de la révision de telles listes de tenir compte des questions et recommandations suivantes, selon les besoins, afin de veiller à ce qu'elles soient suffisamment axées sur l'adaptation :

- Les interventions tiennent-elles compte des conclusions de l'évaluation des risques climatiques et/ou d'autres informations climatiques (observations documentées ou prévisions scientifiques fiables) et/ou d'études de faisabilité ?
- Les interventions sont-elles conformes au plan national d'adaptation et à la contribution déterminée au niveau national ?
- Les interventions portent-elles sur un risque lié au changement climatique en particulier ?

- Les interventions entraînent-elles une réduction de la vulnérabilité de la communauté au changement climatique et/ou lui permettent-elles de renforcer sa capacité d'adaptation ? Comment ?
- Les interventions sont-elles distinctes des activités de développement habituelles ? Dans le cas d'investissements de développement visant à une protection contre le changement climatique, contribuent-ils spécifiquement à la réalisation des priorités en matière d'adaptation ?
- Les interventions servent-elles les intérêts des femmes ou d'autres groupes particulièrement vulnérables dans la zone ?

Le menu d'investissements éligibles ne doit pas inclure les éléments suivants :

- **les interventions de développement** qui, si elles sont importantes, ne tiennent pas directement compte des risques liés au changement climatique ni ne contribuent spécifiquement à l'adaptation au changement climatique. Par exemple, la réduction générale de la pauvreté et l'entretien d'infrastructures diverses ne doivent pas être mentionnés dans la liste, à moins de justifier clairement et de manière cohérente de leur effet sur l'adaptation.
- **les interventions dans le domaine de l'environnement** qui ne contribuent pas manifestement aux objectifs d'adaptation. Elles comprennent l'atténuation du changement climatique, c'est-à-dire les efforts

Un menu d'investissements éligibles est l'« ensemble des domaines d'intervention ou des mesures qui relèvent de la compétence des autorités locales et sont à même de favoriser la résilience climatique ». Il « recense les types d'activités courantes éligibles au financement » et « permet d'éclairer le processus de planification et sert de garantie » (LoCAL-UNCDF, 2018).

La maladaptation correspond aux mesures d'adaptation censées faciliter l'adaptation au changement climatique, mais « pouvant conduire à une augmentation du risque de conséquences néfastes associées au climat, à une augmentation de la vulnérabilité aux changements climatiques ou à une dégradation des conditions de vie, à présent ou dans le futur » (GIEC, 2014).

Tableau 1 : exemple de menu d'investissements éligibles

Secteur	Exemples d'intervention
Réduction des risques de catastrophe	<ul style="list-style-type: none"> Recours à des systèmes d'alerte rapide afin de suivre les conditions climatiques et de les diffuser Installation d'infrastructures à l'épreuve du changement climatique ou amélioration d'infrastructures existantes (par exemple, routes, ponts) afin de mieux résister aux conditions climatiques extrêmes Installation de nouvelles infrastructures (par exemple, nouveaux réseaux d'évacuation des eaux pour les routes susceptibles d'être inondées ou emportées) afin d'aider la communauté à faire face aux conditions climatiques extrêmes Intégration du changement climatique à la planification de la gestion locale des catastrophes Amélioration des systèmes et plans locaux de gestion de l'eau afin de mieux se préparer à des conditions climatiques extrêmes ou incertaines Élaboration de cartes de risques pour faciliter la gestion des catastrophes et l'aménagement du territoire Sensibilisation des autorités et des populations locales aux phénomènes extrêmes liés au changement climatique et aux mesures à prendre pour y faire face
Eau et assainissement des ménages	<ul style="list-style-type: none"> Protection des sources d'eau potable dans les zones exposées à une augmentation des sécheresses Extension des réseaux d'assainissement aux zones mal desservies exposées à une augmentation des inondations
Agriculture et sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> Recours à une agriculture intelligente face au changement climatique (par exemple, tester ou favoriser l'utilisation de semences ou de techniques agricoles résistantes à la sécheresse) Réparation, amélioration ou installation de canaux d'irrigation, de portes d'écluse, etc. Installation de réseaux d'évacuation des eaux afin d'éviter l'inondation des terres agricoles Mise en place de mesures de lutte contre les nuisibles associés au changement climatique (par exemple, les insectes proliférant par temps plus humide) Incitation à la diversification de la production alimentaire (par exemple, poulets ou haricots dans les zones où le poisson est la principale source de protéines) Amélioration/mise en place d'installations de stockage pour les semences, les céréales, les récoltes, etc., afin qu'elles ne soient pas altérées par des conditions climatiques extrêmes Mise en place d'activités et d'infrastructures afin d'éviter l'érosion des sols
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des bâtiments et équipements scolaires pour une résistance accrue aux conditions climatiques extrêmes (par exemple, drainage pour éviter l'inondation des cours d'école, protection contre les tempêtes, installation de réseaux d'eau courante et de toilettes fonctionnant toute l'année) Mise en place d'un programme visant à maintenir la scolarisation des enfants touchés par des catastrophes Enseignement aux enfants de la natation, des premiers secours et d'autres techniques de survie pouvant être utiles en cas de catastrophe Intégration de l'éducation et des écoles à la planification de la gestion locale des catastrophes
Adaptation fondée sur les écosystèmes	<ul style="list-style-type: none"> Plantation d'arbres afin de stabiliser les pentes ou de se protéger en cas d'orages violents Protection des mangroves côtières (et donc des populations côtières) Élevage de poissons dans les zones où le changement climatique touche les populations de poissons d'eau douce Gestion communautaire des ressources naturelles dont dépendent les populations et qui sont affectées par le changement climatique
Santé	<ul style="list-style-type: none"> Recours à des campagnes de santé publique afin de mieux prévenir ou traiter les maladies liées au changement climatique (par exemple, les maladies parasitaires, telles que la dengue, plus fréquentes par temps plus humide) Formation des travailleurs sanitaires et des habitants aux premiers secours et au traitement des blessures dues aux catastrophes Amélioration des plans de gestion locale des catastrophes afin de faire en sorte que les travailleurs sanitaires et les bénévoles soient formés à gérer les effets sanitaires des catastrophes Promotion de la santé pour éviter et gérer les problèmes sanitaires liés à la sécheresse (par exemple, diarrhées)
Sécurité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> Distribution et promotion de cuisinières économes en carburant Installation de sources hors réseau afin de fournir de l'énergie renouvelable au niveau local Protection ou optimisation des sources et des systèmes d'énergie hydraulique au niveau local
Infrastructures de transport	<ul style="list-style-type: none"> Construction de routes à l'épreuve du changement climatique Construction ou amélioration de ponts Installation de réseaux d'évacuation des eaux pour les routes (par exemple, buses) Stabilisation des flancs de colline afin d'éviter les éboulements et les glissements de terrain

Remarque : il s'agit d'une liste non exhaustive fournie à titre indicatif. Les secteurs présentés servent simplement d'exemples. Certains d'entre eux sont transversaux et peuvent donc se recouper. Il est également possible qu'une seule intervention corresponde à plusieurs d'entre eux (par exemple, réduction des risques de catastrophe/eau et assainissement des ménages).

Voir guide sur le dispositif de suivi des données
Onglet 4 :
composante 2 – Menu d'investissements éligibles à la page 41 à l'annexe 7 pour plus d'informations.

de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En revanche, les interventions qui répondent à la fois aux objectifs d'adaptation et d'atténuation sont appréciées, comme c'est le cas des cuisinières économes en carburant ou des réseaux énergétiques solaires. De la même manière, les interventions générales dans le domaine de l'environnement ne doivent pas être incluses à la liste si elles ne justifient pas d'un effet sur l'adaptation, par exemple une gestion des déchets solides qui ne serait pas liée à des risques accrus de maladies à transmission vectorielle.

■ **les interventions potentiellement maladaptées.** Les polices d'assurance, par exemple, peuvent favoriser une maladaptation si elles encouragent le maintien de comportements à risques, tels que la reconstruction dans des zones dangereuses, ou si elles préconisent de remplacer plutôt que de repenser les infrastructures. Pour plus d'informations et d'exemples, consultez le document du Programme des Nations Unies pour l'environnement (2019).

Le tableau 1 présente un exemple de menu d'investissements éligibles tiré de plusieurs menus existants.



Composante 3 : Priorités des autorités locales en matière d'adaptation

Cette composante s'appuie sur les conclusions de l'évaluation des risques climatiques et, conjointement avec le menu d'investissements éligibles, permet de veiller à ce que les interventions choisies soient reliées à des objectifs d'adaptation plus larges.

L'ACCAF conseille à chaque collectivité locale d'établir quelques déclarations concernant ses priorités en matière d'adaptation (trois à cinq) en s'appuyant sur les conclusions de l'évaluation des risques climatiques. Ces priorités peuvent être actualisées chaque fois que l'évaluation des risques climatiques est reconduite (en règle générale, à intervalles de plusieurs années, mais les délais exacts varient selon les pays). Les priorités des autorités locales en matière d'adaptation correspondent à la fois aux thèmes ou aux sujets qui témoignent, selon ces mêmes autorités, des dimensions les plus préoccupantes du changement climatique et aux mesures prioritaires qui apporteront une réponse à ces inquiétudes.

En fixant de telles priorités, les collectivités locales seront en mesure de convertir les conclusions de l'évaluation des risques climatiques en un ensemble de mesures prioritaires réalistes correspondant au contexte et aux besoins en matière de développement. En plus de les utiliser parallèlement au menu d'investissements éligibles pour garantir que les interventions choisies aux fins d'un financement par SRCBP correspondent

aux priorités clés en matière d'adaptation, les collectivités locales peuvent intégrer ces priorités à leurs plans actuels ou futurs d'adaptation et/ou de développement. L'intégration de ces priorités à des plans et procédures plus larges contribuera à la réussite des interventions individuelles financées par SRCBP.

Lorsque les priorités des autorités locales en matière d'adaptation sont définies, elles doivent être saisies dans le dispositif de suivi des données de l'ACCAF. Une fois ces priorités répertoriées, chacune d'entre elles doit être reliée aux secteurs d'impact tirés du Fonds vert pour le climat (FVC, 2018 ; voir [annexe 2](#)). Le dispositif de suivi des données comporte également des colonnes permettant de relier ces priorités au plan national d'adaptation ou à la contribution déterminée au niveau national. Ce faisant, LoCAL peut organiser et analyser les informations à l'échelle mondiale et relier des SRCBP individuelles à des priorités d'investissement à plus large échelle. Cela permet également de renforcer la position de LoCAL en vue d'un partenariat avec le Fonds vert pour le climat et avec d'autres sources de financement de l'action climatique. Les catégories mentionnées précédemment sont les suivantes :

■ **Moyens de subsistance :** renforcement de la résilience et amélioration des moyens de subsistance des personnes, communautés et régions les plus vulnérables.

- **Santé** : renforcement de la résilience en matière de santé et de bien-être, de sécurité alimentaire et hydrique.
- **Infrastructures** : renforcement de la résilience des infrastructures et du cadre bâti face aux menaces du changement climatique.
- **Écosystèmes** : renforcement de la résilience des écosystèmes et des services écosystémiques.
- **Institutions** : renforcement des systèmes institutionnels et de régulation pour une planification et un développement sensibles au changement climatique.
- **Informations (connaissances)** : renforcement de la production et de l'utilisation d'informations relatives au changement climatique dans la prise de décisions.

■ **Outils** : renforcement de la capacité d'adaptation et réduction de l'exposition aux risques climatiques.

■ **Informations (sensibilisation)** : renforcement de la sensibilisation sur les menaces climatiques et des procédures de réduction des risques.

Lorsque les priorités des autorités locales en matière d'adaptation sont définies et reliées à d'autres priorités, elles sont opérationnelles. L'intervention choisie pour un financement par le mécanisme au moyen d'une SRCBP doit répondre à l'une de ces priorités. Il est possible de s'en assurer lorsqu'un investissement fait l'objet d'une vérification par rapport au menu d'investissements éligibles. Les priorités des autorités locales en matière d'adaptation peuvent nécessiter une mise à jour régulière, en particulier si l'évaluation des risques climatiques est actualisée.

Voir guide sur le dispositif de suivi des données [Onglet 5 : composante 3 – Priorités des autorités locales en matière d'adaptation à la page 42](#) à l'annexe 7 pour plus d'informations.

Étape 3 : Sélectionner et mettre en œuvre les interventions

La troisième étape concerne le décaissement des **subventions** dans le cadre des cycles annuels de planification et de budgétisation des collectivités

locales, ainsi que la mise en œuvre des mesures d'adaptation choisies.

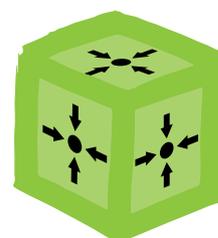
Composante 4 : Justifications des interventions d'adaptation

Après sélection d'une intervention, il est nécessaire de la justifier dans le cadre de l'adaptation. L'élaboration d'une telle justification est un processus qui aboutit à une déclaration concernant la réalisation en matière d'adaptation. Il s'agit d'une brève déclaration, de préférence vérifiable, décrivant ce que l'intervention d'adaptation doit permettre. Elle doit justifier l'intervention du point de vue du changement climatique.

Une telle justification doit être rédigée pour toutes les interventions financées par LoCAL au moyen d'une SRCBP, y compris les interventions « douces » au niveau local (telles que le renforcement des capacités des représentants des autorités locales ou des membres de la communauté en ce qui concerne le changement climatique). Elle ne s'applique pas aux éléments du programme qui ne concernent pas spécifiquement l'adaptation au changement climatique (par exemple, les formations visant à

améliorer les procédures de gestion des contrats, d'achats ou de comptabilité).

Pourquoi faut-il élaborer une justification pour chaque intervention ? Si l'adaptation au changement climatique et d'autres objectifs de développement durable se recoupent parfois, ils ne sont pas interchangeables : les autres priorités de développement durable peuvent facilement prendre le dessus sur l'adaptation. Comme le soulignent Spearman et McGray (2011, p. 11), le développement n'a pas nécessairement d'effet sur l'adaptation, tout comme l'adaptation n'entraîne pas forcément de progrès en matière de développement. Il est certes possible d'expliquer clairement en quoi l'initiative ou l'intervention aborde l'adaptation et le développement séparément, ou de déterminer la « valeur ajoutée » de l'adaptation grâce à la subvention. Il est toutefois bien plus facile de choisir des



indicateurs adaptés et de montrer dans quelle mesure l'intervention favorise l'adaptation au changement climatique.

Nombre de programmes nationaux de LoCAL élaborent d'ores et déjà des justifications en matière de changement climatique (voir l'exemple des Tuvalu dans l'encadré ci-après). Les étapes qui suivent permettent de systématiser cette bonne pratique à toutes les interventions financées par le mécanisme et doivent être suivies au moment d'élaborer une justification :

1. Décrire brièvement le contexte de développement de la zone.

Cette description peut comporter des informations concernant la pauvreté, le genre, l'agriculture, les moyens de subsistance, l'environnement, la décentralisation, les compétences des autorités locales, etc. Cela permet d'obtenir une vision du contexte global. De préférence, ce paragraphe doit mettre l'accent sur les populations particulièrement vulnérables de la zone. Les raisons pour lesquelles certaines populations souffrent plus des risques climatiques que d'autres sont appelées « *facteurs de vulnérabilité face au changement climatique* ». Ces derniers peuvent comprendre le genre ou les inégalités

économiques. Ils peuvent être sans rapport avec le changement climatique, mais ils permettent de comprendre pourquoi certaines populations sont plus touchées ou plus exposées que d'autres.

Exemple 1 : *une communauté isolée a un accès très limité à l'eau. Les femmes du village consacrent beaucoup de temps et d'efforts à transporter l'eau jusqu'à leur maison pour les besoins du jardin familial. Un accès limité à l'eau signifie souvent que les jardins privés ne sont pas aussi exploitables qu'ils pourraient l'être et que les ménages n'ont souvent pas assez de légumes à manger.*

Exemple 2 : *le gouvernement du pays décentralise activement : les collectivités locales se prévalent de responsabilités et de pouvoirs décisionnels croissants en matière de priorités, d'investissements et de gestion financière.*

2. Fournir une déclaration relative aux avantages en matière de développement. Que permettra l'intervention de manière générale, sans nécessairement tenir compte de l'adaptation au changement climatique ?

Souvent, l'adaptation et le développement général se recoupent à bien des égards. C'est pourquoi l'adaptation présente des avantages multiples. On parle ainsi souvent de « *co-bénéfices* », c'est-à-dire lorsqu'une intervention répond à la fois à des objectifs d'adaptation et à d'autres objectifs.

Pour cette section, les autorités locales doivent soumettre une déclaration brève et claire de la manière dont l'intervention favorisera le *développement en général*. Cette déclaration ne doit pas concerner l'adaptation au changement climatique. Elle peut toutefois contenir des éléments portant sur l'atténuation du changement climatique ou d'autres considérations environnementales.

Exemple 1 : *les populations locales demandent une intervention pour acheminer l'eau vers un village. Cette intervention sera très bénéfique aux habitants de ce dernier. À l'heure actuelle, les habitants (en particulier les femmes) consacrent beaucoup de temps au transport de l'eau au quotidien. Si l'eau est acheminée jusqu'au village, ils disposeront de plus de temps pour d'autres activités, par exemple se procurer des revenus.*

Exemple de bonnes pratiques

Dans les Tuvalu, le programme LoCAL prépare des fiches d'adaptation pour chacune de ses interventions, en suivant une logique et un format similaires. Voici un exemple d'une telle justification (éligibilité) dans le domaine du changement climatique :

En raison des effets du changement climatique, les précipitations sont de plus en plus irrégulières et imprévisibles. Elles se caractérisent toujours davantage par des phénomènes pluvieux extrêmes. Les périodes de sécheresse sont donc plus longues et il devient nécessaire d'augmenter et de renforcer les systèmes existants de collecte des eaux de pluie sur les toits des bâtiments publics afin d'augmenter la quantité d'eau de pluie collectée sur une période beaucoup plus courte. Les systèmes de gouttières actuels sont inadaptés pour recueillir et orienter des quantités aussi importantes d'eau de pluie. Ils ne sont pas suffisamment solides pour résister à la pression accrue en cas de phénomènes climatiques extrêmes. D'après les estimations, compte tenu de la qualité actuelle des systèmes de gouttières sur les bâtiments institutionnels, seuls 50 % des eaux de pluie sont collectées, le reste étant perdu.

Les fiches complètes sont disponibles auprès de LoCAL.

En outre, l'hygiène et la santé de l'ensemble de la population seront améliorées. L'eau permettra également de faire pousser des légumes et d'autres denrées alimentaires dans de petites parcelles à proximité des maisons.

Exemple 2 : les agents du service de gouvernance locale assument davantage de responsabilités grâce à la décentralisation, mais il leur manque parfois les connaissances ou compétences nécessaires pour les assumer entièrement. S'ils disposent de possibilités de formation et de renforcement des compétences, ils pourront s'acquitter de ces responsabilités.

3. Décrire le contexte d'adaptation et expliquer dans quelle mesure les changements climatiques actuels ou attendus toucheront la zone. Décrire les manifestations de ce changement climatique.

Les autorités locales doivent se référer aux conclusions de l'évaluation des risques climatiques et aux informations climatiques, telles que les données scientifiques météorologiques ou climatiques, les observations locales ou les cartes de risques, afin de fonder au maximum leur intervention sur le climat. Ces informations doivent, pour la plupart, être tirées des évaluations des risques climatiques au fur et à mesure de leur réalisation ou de leur mise en œuvre.

Exemple 1 : les données et prévisions climatiques montrent que la source d'eau de la communauté se trouve dans une zone où les précipitations devraient devenir de plus en plus incertaines et imprévisibles. Il s'agit d'un risque climatique majeur au niveau local. Les habitants signalent déjà que les périodes de sécheresse sont plus intenses qu'auparavant et qu'ils viennent à manquer d'eau. Même si la saison des pluies se caractérise par une forte pluviométrie, le réservoir n'est pas assez profond pour stocker suffisamment d'eau et faire face à la sécheresse.

Exemple 2 : les fonctionnaires et les élus des collectivités locales sont conscients que les conditions climatiques sont de moins en moins prévisibles et ont entendu parler du changement climatique. Leurs connaissances demeurent toutefois superficielles et ils ne savent rien ou presque de l'adaptation en tant que telle.

4. Fournir une déclaration relative aux avantages de l'intervention en matière d'adaptation.

Cette section doit être une explication brève, claire et concise de la manière dont l'intervention peut favoriser l'adaptation au changement climatique. La déclaration doit expliquer clairement les raisons pour lesquelles l'intervention choisie est une priorité, du point de vue du changement climatique, et dans quelle mesure elle tient compte des risques climatiques. Pour ce faire, il est notamment possible de s'appuyer sur des informations climatiques, qu'il s'agisse d'observations locales ou de données/prévisions scientifiques, et d'expliquer dans quelle mesure cette intervention réduit les risques liés au changement climatique dans la zone.

Exemple 1 : les habitants plus âgés constatent que les conditions climatiques évoluent déjà. Par exemple, la pluie est plus imprévisible. Les climatologues prévoient que l'eau se fera plus rare à l'avenir dans cette région [citer une étude]. Des difficultés sont déjà rencontrées, car l'eau vient à manquer pendant la saison sèche. Cette intervention protégera et améliorera la source d'eau grâce à l'installation de clôtures et à la plantation d'arbres. Un réservoir supplémentaire viendra compléter le système de canalisation existant afin de stocker plus d'eau pendant la saison sèche. De fait, il est plus aisé de faire face à une baisse des précipitations si l'eau est mieux protégée et stockée.

Exemple 2 : les agents des collectivités locales (élus et fonctionnaires) ne savent presque rien de l'adaptation au changement climatique. Des formations dispensées par LoCAL leur permettront d'en comprendre la nature et de savoir comment ils peuvent agir dans le cadre de la planification par les collectivités locales.

5. Classer l'intervention choisie au moyen de la feuille de travail sur les types de mesures d'adaptation.

Chaque intervention financée par LoCAL doit être classée conformément à la feuille de travail disponible à l'[annexe 3](#) dans une seule des catégories suivantes : intervention spécifique au changement climatique, intervention

Voir guide sur le dispositif de suivi des données [Onglet 6 : composante 4 – Justifications des interventions d'adaptation à la page 42](#) à l'annexe 7 pour plus d'informations.

Une réalisation correspond aux résultats primaires qui mènent à la réalisation de la finalité, le plus souvent en termes de connaissance, d'attitudes ou de pratiques du groupe cible (Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 2011).

intelligente face au changement climatique, intervention stratégique face au changement climatique, intervention complémentaire. Si l'intervention comprend également d'importantes composantes relatives à la formation, à l'éducation ou au renforcement des capacités, ou encore à la sensibilisation du public sur le changement climatique ou sur l'adaptation au changement climatique, elle doit en outre être classée dans la catégorie « renforcement des capacités et sensibilisation en matière d'adaptation au changement climatique ». Une fois la catégorie choisie, les autorités locales doivent fournir une brève explication pour justifier leur choix de classement (quelques phrases ou liste à puces). Les questions et les remarques figurant dans le document peuvent aider à déterminer les éléments qui doivent être inclus dans l'explication.

Remarque : le document est un outil visant à aider les parties prenantes à définir dans quelle mesure les interventions financées par LoCAL sont axées sur l'adaptation au changement climatique et à préciser la manière dont le portefeuille du mécanisme œuvre en faveur des objectifs d'adaptation. Il n'a pas vocation à orienter la prise de décisions ou à classer les interventions selon des critères de qualité. Toutefois, il permettra au programme national et à l'équipe mondiale de déterminer si une intervention est plus orientée

vers l'une ou l'autre des catégories ou encore s'il existe des lacunes dans certaines d'entre elles.

6. Définir une réalisation en matière d'adaptation pour l'intervention.

Les autorités locales doivent définir et renseigner une **réalisation** en matière d'adaptation. Cette réalisation doit être clairement distincte de toute autre réalisation non liée à l'adaptation au changement climatique rattachée à l'intervention. Elle doit être formulée en une phrase ou deux maximum. Une fois établie, cette déclaration doit être consignée dans le dispositif de suivi des données.

Exemple 1 : *la sécurité hydrique des ménages dans trois villages est renforcée grâce à la protection des sources d'eau et à l'amélioration des infrastructures.*

Exemple 2 : *les collectivités locales concernées intègrent efficacement l'adaptation au changement climatique à la planification locale.*

Les responsables et les partenaires de LoCAL décideront des indicateurs spécifiques de réalisation en matière d'adaptation qui sont pertinents pour l'intervention (voir [composante 5](#)) en s'appuyant sur ces déclarations.



Les indicateurs de résultat sont utilisés pour déterminer si un objectif de l'intervention a été atteint et, le cas échéant, si ses effets ont été généralisés (Spearman et McGray, 2011).

Composante 5 : Indicateurs de résultat des interventions

Une fois que les parties prenantes sont convenues des réalisations spécifiques pour une intervention donnée (en suivant les orientations énoncées dans la [composante 4](#)), des **indicateurs de résultat** sont déterminés afin de mesurer l'efficacité de l'intervention. Remarque : les indicateurs de résultat ne montrent pas les actions menées, mais plutôt dans quelle mesure les objectifs finaux d'une intervention ont été atteints.

Puisque l'adaptation dépend du contexte, il est nécessaire de déterminer les objectifs que l'intervention permettra d'atteindre ainsi que les indicateurs correspondants. Certes, ceci est moins aisé que de choisir des éléments dans une liste, mais les avantages à disposer d'indicateurs sur mesure sont nombreux. Tout d'abord, ils rendront compte de l'intervention concernée de manière plus précise et plus pertinente ; ils mesureront correctement son

degré de réussite. Des indicateurs inadaptés à une intervention ou à un programme seraient maladroits et ne mesureraient pas précisément les résultats. Les indicateurs de résultat ne seront pas regroupés à l'échelle du mécanisme LoCAL, car ils sont différents pour chaque intervention (voir [annexe 4](#)).

Les réalisations en matière d'adaptation sont souvent pluridimensionnelles. En ce sens, il peut être préférable d'établir plusieurs indicateurs pour une réalisation. Néanmoins, il peut être difficile de gérer un grand nombre d'indicateurs, car la collecte de données nécessite du temps et des ressources. Le nombre idéal d'indicateurs est celui qui permet d'obtenir des informations utiles, sans pour autant que le suivi et l'évaluation se substituent à d'autres priorités. En règle générale, il convient d'en établir deux ou trois (moins de cinq en principe) par intervention. Il est important de noter que ces

Tableau 2 : exemples d'indicateurs de résultat pour des interventions financées par une SRCBP

Réalisation en matière d'adaptation	Indicateur
Amélioration et diversification des moyens de subsistance des ménages dans la zone cible	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pourcentage d'augmentation du revenu annuel des ménages ■ Pourcentage d'augmentation des ménages dont plus de 20 % des revenus annuels proviennent de sources non agricoles ■ Pourcentage de variation du revenu mensuel moyen des ménages ■ Pourcentage de ménages d'agriculteurs qui cultivent des produits autres que des cultures de base ■ Pourcentage de variation du taux d'émigration des adultes des villages cibles
Amélioration de la capacité des résidents de la plaine d'inondation ciblée à prévenir les inondations et à y faire face	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pourcentage de réduction des dommages/pertes causés par les inondations dans la communauté (mesuré sur 5 ans) ■ Pourcentage de réduction des cas de diarrhées chez les enfants de moins de 5 ans pendant la saison des pluies ■ Pourcentage de réduction des cas de dengue dans la zone cible ■ Pourcentage de réduction des pertes de récolte dues aux inondations
Amélioration de la capacité des agriculteurs à faire face à la sécheresse	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pourcentage de variation du revenu annuel moyen des ménages ■ Pourcentage de ménages consommant des fruits/légumes frais au moins trois fois par semaine pendant la saison sèche ■ Pourcentage de ménages disposant d'un accès à une source d'eau potable située à moins de 50 mètres durant l'ensemble de la saison sèche ■ Pourcentage de variation du nombre de litres par personne d'eau utilisable quotidiennement durant la saison sèche ■ Pourcentage de variation du nombre d'hectares de terres agricoles disposant d'un accès à l'eau d'irrigation toute l'année

Remarque : les indicateurs ci-dessus constituent des exemples à prendre en considération. Ils ne sont pas standardisés, car ils peuvent varier d'un cas à l'autre et doivent être adaptés au contexte ou à l'intervention en question. Tous ces exemples reposent sur la comparaison des données de référence et des données finales.

indicateurs peuvent être qualitatifs. *Mesurable* ne signifie pas dénombrable. De fait, il convient plutôt d'établir des indicateurs *vérifiables*.

Le tableau 2 présente des exemples d'indicateurs de résultat. Il est important de noter que les indicateurs qui mesurent simplement les activités, par exemple « nombre d'agriculteurs formés aux techniques d'irrigation au goutte-à-goutte », ne sont pas des indicateurs de résultat, mais des indicateurs de produits (voir [composante 6](#)). Les indicateurs de résultat mesurent plutôt les changements à l'échelle globale. L'expression « amélioration de la productivité agricole » peut ainsi constituer un indicateur de résultat en lien avec l'indicateur de produit mentionné précédemment.

Dans l'idéal, les données de référence sont collectées au début et à la fin de l'intervention. Dans le meilleur des cas, les données sont collectées dans le contexte d'une surveillance systématique. Cette approche n'est pas nécessairement adaptée à tous les cas, par exemple, lorsqu'une enquête auprès des

ménages est nécessaire. L'équipe chargée de la mise en œuvre doit définir les modalités de collecte et de suivi des données et déterminer la méthodologie et les ressources adaptées. Les sources de données ainsi que les options et méthodologies de collecte sont les suivantes :

- comparaison des données de référence et des données finales afin de vérifier le niveau d'un indicateur de résultat qualitatif ;
- comparaison des données de référence et des données finales afin de vérifier le niveau d'un indicateur de résultat quantitatif ;
- comparaison des données de référence (avant l'intervention) et des données de suivi (après l'intervention) (voir [composante 9](#)) afin de vérifier le niveau d'un indicateur de résultat quantitatif ;
- évaluation rétrospective (par exemple, portant sur la méthodologie de changement la plus importante) menée pendant l'évaluation du

Voir guide sur le dispositif de suivi des données [Onglet 7 : composante 5 - Indicateurs de résultat à la page 43 à l'annexe 7 pour plus d'informations.](#)

programme national (voir [composante 9](#)) afin de vérifier le niveau d'un indicateur de résultat qualitatif ; et

■ collecte de données qualitatives et/ou quantitatives grâce à des procédures normales de suivi de projet.



Les indicateurs de produits mesurent les produits tangibles des activités, biens et services produits ou autres résultats immédiats qui mènent à l'accomplissement des réalisations (Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 2011).

Voir guide sur le dispositif de suivi des données [Onglet 8 : composante 6 – Indicateurs de produit principal](#) à la page 44 à l'annexe 7 pour plus d'informations.

Composante 6 : Indicateurs de produit principal des interventions

Les indicateurs de produits mesurent les changements directement liés aux activités propres au programme (par exemple, longueur de canaux d'irrigation réhabilités, nombre de personnes formées). Souvent, ces indicateurs sont simples et directs ; ils montrent les actions concrètes de l'intervention. Les **indicateurs de produits** doivent toujours suivre la méthode SMART (voir [annexe 4](#)). L'[annexe 5](#) fournit des exemples d'indicateurs de produits, classés par secteur.

Il est recommandé que chaque intervention définisse un produit *principal*, devant être mesuré par un indicateur de produit (au maximum, deux) qui permette de vérifier que l'objectif principal a été atteint. Les indicateurs de produit principal ne sont pas exhaustifs et ne mesurent donc pas tout ce qui a été accompli dans le cadre de l'intervention. Ils ont plutôt un objectif spécifique plus précis : ils rendent compte *uniquement* de la principale activité de l'intervention, et ce, de manière à pouvoir être compilés à l'échelle de l'ensemble du portefeuille mondial de LoCAL. Ils sont standardisés et visent à rendre compte des principales activités : aménagements réalisés, personnes formées, etc. L'utilisation des mêmes indicateurs de produit principal au niveau mondial, dans l'ensemble du mécanisme, permettra de brosser un tableau de ce qu'il accomplit dans le monde entier.

Le dispositif de suivi des données de l'ACCAF comporte un menu déroulant qui énumère les produits principaux standardisés (voir [annexe 7](#), onglet 8). Après sélection du produit principal d'une intervention, des options concernant le type,

les mesures prises et les unités pertinentes seront disponibles. Par exemple, si le produit principal est « route », la colonne de droite propose de choisir entre « revêtue » ou « sans revêtement ». La colonne suivante propose ensuite plusieurs mesures, entre lesquelles choisir : « nouvelle construction », « maintenance » ou « amélioration ». Lorsqu'une intervention a été assignée à une catégorie, des indicateurs spécifiques apparaissent, par exemple « longueur de route », et des données relatives à l'intervention peuvent être enregistrées dans le dispositif de suivi des données.

Les indicateurs de produit principal visent à mesurer l'activité *principale* de l'intervention financée par SRCBP. Par exemple, beaucoup (ou la plupart) des interventions comprennent une composante relative au « renforcement des capacités », mais ce dernier n'est considéré comme un produit principal que lorsqu'il constitue l'objectif premier et la finalité de l'intervention.

Ces indicateurs de produit standardisés ont été conçus en partenariat avec les pays ayant mis en place des essais pilotes au cours de la période prévue à cet effet. LoCAL évaluera et actualisera périodiquement la liste des indicateurs standardisés afin de rendre compte des nouveaux ou différents types d'investissements financés. L'utilisation de cette base de données permettra à LoCAL de compiler des informations concernant des interventions similaires dans l'ensemble de son portefeuille et d'avoir une idée plus claire de la manière dont les financements sont acheminés pour renforcer la capacité d'adaptation et la résilience.



Étape 4 : Évaluer les performances des autorités locales

La quatrième étape consiste à **évaluer les performances** afin de déterminer la manière dont les ressources supplémentaires ont été utilisées pour renforcer la résilience et favoriser

l'adaptation. Elle implique également de mener des audits dans le cadre d'une procédure nationale régulière. Ces résultats de performance éclairent les allocations de SRCBP pour les années suivantes.

Composante 7 : Mesures de performance spécifiques à l'adaptation

La mise en œuvre des SRCBP comprend une évaluation annuelle de la performance de chaque autorité locale prenant part au mécanisme. Ces évaluations portent sur des indicateurs appelés « **mesures de performance** ». L'ACCAF concerne uniquement les *mesures de performance spécifiques à l'adaptation*. L'objectif de cette composante n'est pas de remplacer les orientations de l'UNCDF ou de LoCAL concernant les évaluations annuelles de la performance, mais plutôt de veiller à ce que les dimensions d'adaptation soient suffisamment prises en compte dans la conception de l'intervention. Les mesures de performance spécifiques à l'adaptation doivent suivre le format et le barème de points utilisés dans le système de SRCBP (document de conception) et dans le manuel d'évaluation annuelle de la performance correspondant.

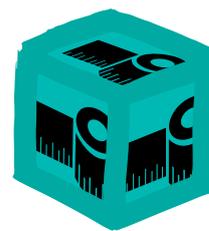
Les mesures de performance spécifiques à l'adaptation doivent être clairement en lien avec cette dernière. En voici deux exemples : « réalisation ou actualisation d'évaluations locales des risques climatiques », correspondant à [l'étape 1 et à la composante 1](#) ; « inclusion/intégration des investissements/interventions en matière d'adaptation au changement climatique dans les plans locaux de développement », correspondant à l'étape 2 relative à l'intégration de l'adaptation aux plans et aux budgets locaux de développement, ainsi qu'à la [composante 3](#) sur les priorités des autorités locales en matière d'adaptation.

Le mécanisme LoCAL s'articule autour de deux thèmes transversaux : *le genre et la durabilité environnementale*. Ces thèmes peuvent également être inclus ou pris en compte dans les mesures de performance spécifiques à l'adaptation.

Toutefois, il est essentiel que l'adaptation ne soit pas confondue avec l'atténuation et la protection générale de l'environnement, deux approches importantes, mais bien distinctes.

Une fois que les mesures de performance spécifiques à l'adaptation d'un système de SRCBP donné sont déterminées, elles doivent être consignées dans le dispositif de suivi des données, puis classées dans une catégorie et une sous-catégorie de l'ensemble mis au point par l'équipe globale de LoCAL (les catégories fonctionnelles pour les mesures de performance spécifiques à l'adaptation figurent dans les colonnes E et F de l'onglet 9 du dispositif). Grâce au classement et au regroupement de ces mesures, LoCAL sera à même de repérer les catégories/sous-catégories pour lesquelles aucune mesure de performance spécifique à l'adaptation n'a été désignée, le cas échéant. Toutes les catégories ne doivent pas nécessairement disposer d'une ou de plusieurs mesures de ce type, mais il convient de confirmer que cette absence est volontaire et qu'il ne s'agit pas d'un oubli.

En outre, il est opportun d'expliquer pourquoi LoCAL ne standardise pas les mesures de performance. De fait, le mécanisme opère dans plusieurs pays et dans plusieurs contextes. Or, la force des mesures de performance non standardisées réside dans leur flexibilité et leur adaptabilité à différentes situations. Par ailleurs, certains pays disposent de systèmes nationaux de suivi et d'évaluation (et d'indicateurs) avec lesquels les programmes LoCAL doivent être harmonisés. En ce sens, les mesures de performance des programmes nationaux doivent être *uniques*, mais tout de même *classées* dans des catégories standardisées.



Les mesures de performance correspondent à l'ensemble d'indicateurs permettant d'évaluer annuellement les collectivités locales. Elles sont utilisées afin d'ajuster le montant des fonds mis à la disposition des autorités locales au titre de l'année suivante, sous réserve du respect des conditions minimales (LoCAL-UNCDF, 2018).

Voir guide sur le dispositif de suivi des données [Onglet 9 : composante 7 - Mesures de performance spécifiques à l'adaptation à la page 45](#) à l'annexe 7 pour plus d'informations.



Étape 5 : Renforcement des capacités

La cinquième étape comprend des **activités de renforcement des capacités** mises en place lorsque des besoins sont identifiés et en fonction de ces derniers. Elles visent les niveaux politique, institutionnel et individuel, renforcent les

mesures d'incitation des autorités locales pour l'amélioration continue de la performance et sont axées sur les interventions d'adaptation les plus impératives.



Voir guide sur le dispositif de suivi des données [Onglet 10 : composante 8 – Sous-score d'adaptation](#) à la page 46 à l'annexe 7 pour plus d'informations.

Composante 8 : Sous-score d'adaptation

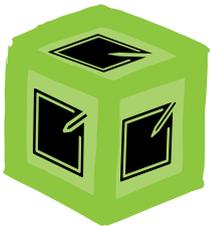
Les bonus des SRCBP sont accordés en fonction du nombre de points obtenus dans toutes les sections de l'évaluation annuelle de la performance (et ne sont pas directement liés au nombre de mesures de performance spécifiques à l'adaptation). Pourtant, les mesures de performance spécifiques à l'adaptation doivent représenter au moins 50 % du score total, afin de veiller à ce que le programme LoCAL en question mette suffisamment l'accent sur l'adaptation. Si l'examen de la conception des SRCBP montre que les mesures de performance spécifiques à l'adaptation représentent bien moins

de 50 % du score total, une action est nécessaire, par exemple, lorsque le pays entame une nouvelle phase du programme LoCAL.

Bien que cela ne soit pas nécessaire, le regroupement de toutes les mesures de performance spécifiques à l'adaptation dans une seule section de l'évaluation annuelle de la performance simplifiera le comptage des points dans le domaine de l'adaptation par rapport au score total ainsi que leur saisie dans le dispositif de suivi des données.

Composante supplémentaire

Composante 9 : Évaluations



Le suivi est l'action qui consiste à collecter et à analyser systématiquement l'information pour suivre les progrès réalisés par rapport aux plans établis, et vérifier leur conformité avec les normes établies (Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 2011, p. 14).

Le suivi et l'évaluation sont souvent considérés comme une seule et même action, mais il s'agit en fait de deux activités bien distinctes et spécifiques.

Le **suivi** correspond à la collecte et à la communication quotidienne d'informations essentielles, ainsi qu'à une analyse instantanée des questions immédiates et pratiques. Il consiste principalement à mettre à jour des informations clés concrètes : sommes dépensées, longueur des canaux d'irrigation installés, nombre de puits creusés, etc. Il permet, entre autres, de confirmer si une intervention est en cours (ou non), si ses fonds sont en règle (ou non), etc. Grâce à lui, il est également possible de signaler les questions ou problèmes (internes ou externes) pouvant empêcher le bon déroulement de la mise en œuvre, ou de mettre en avant les changements nécessaires en matière de stratégie, d'objectifs ou de personnel.

L'**évaluation**, quant à elle, permet de prendre du recul par rapport à la gestion quotidienne du programme et de se pencher sur des questions plus générales concernant la stratégie et l'efficacité. Lorsqu'elle est bien menée, elle offre une réflexion et un apprentissage approfondis qui peuvent profiter à d'autres. Une évaluation est un bon moyen d'explorer les effets des efforts du mécanisme pour financer l'adaptation au changement climatique au niveau local.

Il existe plusieurs types d'évaluations, chacun poursuivant une finalité différente. On distingue principalement les évaluations axées sur la responsabilité et celles axées sur l'apprentissage. Pringle (2011) propose deux questions fondamentales permettant de décider du type d'évaluations à mettre en place :

■ **Faisons-nous bien les choses ?** La mise en œuvre se déroule-t-elle sans heurt ? Les objectifs sont-ils atteints ? Les fonds sont-ils bien gérés ? Ces questions mettent en évidence la responsabilité, c'est-à-dire que le programme produit les résultats escomptés. Il est possible d'y répondre, au moins partiellement, grâce aux résultats du suivi. Les évaluations annuelles de la performance constituent un exemple d'évaluations axées sur la responsabilité.

■ **Faisons-nous ce qu'il faut ?** L'initiative change-t-elle réellement la donne ? La stratégie de fond est-elle solide et rationnelle ? En quoi cette intervention aborde-t-elle efficacement l'adaptation ? Qu'avons-nous appris de ce programme qui peut être utile à d'autres ? Les évaluations axées sur l'apprentissage permettent de répondre à ces questions plus larges et de produire des éléments de preuve utiles qui dépassent largement le cadre du suivi.

Dans le cadre de la composante 9, des évaluations nationales axées sur l'apprentissage qui portent spécifiquement sur l'adaptation pourraient être menées afin d'établir si et comment LoCAL aborde efficacement l'adaptation grâce à sa programmation de SRCBP dans le monde entier. Les évaluations peuvent et doivent être utilisées pour faire avancer l'engagement du mécanisme en faveur de l'amélioration continue de ses propres programmes. Elles peuvent toutefois servir aux décideurs, aux chercheurs et aux professionnels de haut niveau du monde entier.

Les évaluations nationales compléteront tant le suivi régulier décrit précédemment que les évaluations annuelles de la performance, mais elles ne feront pas partie du système d'incitation des SRCBP et ne porteront pas sur la responsabilité ni sur les activités. Elles permettront plutôt :

- de démontrer comment et pourquoi les autorités locales abordent efficacement l'adaptation grâce aux SRCBP ;
- de produire des éléments de preuve et des connaissances (y compris concernant les erreurs) qui peuvent être utiles à LoCAL et à d'autres pour faciliter l'adaptation ;
- de déterminer les façons dont le mécanisme peut améliorer sa stratégie et sa programmation ; et
- de diffuser l'engagement de LoCAL pour l'adaptation à l'échelle mondiale.

La [composante 5](#) explique de quelle manière les indicateurs de résultat et d'incidence doivent être déterminés pour chaque SRCBP financée par le mécanisme. Dans certains cas, les programmes nationaux de LoCAL peuvent collecter des données concernant ces indicateurs dans le cadre de leurs procédures de suivi systématique, ce qui peut toutefois se révéler, la plupart du temps, trop fastidieux et trop coûteux en ressources. La collecte de données pour les indicateurs de résultat et d'incidence des SRCBP devrait être intégrée au programme et au budget de l'évaluation indépendante.

Les évaluations de l'adaptation seront menées au niveau des programmes nationaux. Puisque ces derniers n'ont pas tous atteint le même degré de maturité, les attentes pour chacune des

Exemple de bonnes pratiques

Certains pays ont déjà entamé des évaluations nationales. Le programme LoCAL au Cambodge a demandé une évaluation plus globale de son travail et a engagé le conseiller technique du programme LoCAL au Bhoutan à cet effet, ce qui a facilité l'apprentissage et l'échange pour les deux programmes nationaux. L'expérience a été réitérée au Bangladesh, au Ghana, au Mali et au Niger, permettant ainsi d'éclairer la préparation de la phase II ou la transition vers celle-ci dans ces pays.

évaluations ne seront pas les mêmes. Par exemple, un programme en phase I opérationnel depuis seulement un an ne pourra pas fournir les mêmes éléments de preuve qu'un programme en phase III opérationnel depuis plusieurs années.

Pour chacune de ces évaluations, les experts devront noter la performance du programme *du point de vue de l'adaptation* sur une échelle allant de 0 à 4 (0 = pas du tout satisfaisant ; 1 = pas vraiment satisfaisant ; 2 = moyennement satisfaisant ; 3 = très satisfaisant ; 4 = exceptionnel) conformément aux thèmes suivants, proposés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) :

- pertinence par rapport à l'adaptation au changement climatique ;
- efficacité ;
- efficacité ;
- durabilité ; et
- effet sur l'adaptation.

Les experts devront en outre noter les programmes nationaux au moyen des questions d'évaluation de la revue spéciale de mise en œuvre des projets (SPIRE). Le tableau 3 présente ces questions, modifiées ici pour se concentrer sur l'adaptation au changement climatique.

Les experts devront donner un score/une note après analyse de l'ensemble des éléments de preuve disponibles (tant qualitatifs que quantitatifs). Ces scores seront saisis dans le dispositif de suivi des données. Les experts accorderont les points en fonction de leur appréciation professionnelle, en tenant compte du degré de maturité du programme concerné, comme indiqué ci-après.

Une évaluation est une appréciation systématique et objective d'un projet, d'un programme ou d'une politique, en cours ou terminée, de sa conception, de sa mise en œuvre et de ses résultats. Le but est de déterminer la pertinence et l'accomplissement des objectifs, l'efficacité en matière de développement, l'efficacité, l'impact et la durabilité. Une évaluation devrait fournir des informations crédibles et utiles permettant d'intégrer les leçons de l'expérience dans le processus de décision des bénéficiaires et des bailleurs de fonds (Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 2011).

Voir guide sur le dispositif de suivi des données [Onglet 11 : composante 9 – Évaluation à la page 47 à l'annexe 7 pour plus d'informations.](#)

Programmes nationaux en phase I

Les programmes ont besoin de temps pour se mettre en place. Afin de veiller à leur réussite, et selon les ressources disponibles, LoCAL missionnera un expert externe chargé de l'adaptation dans le pays afin d'évaluer le programme chaque année, à compter de l'année 2, et de vérifier qu'il est sur la bonne voie en matière d'adaptation. L'expert pourra participer à l'évaluation annuelle de la performance et vérifier d'autres éléments de l'ACCAF. En outre, il devra certainement organiser des réunions et mener des entretiens.

L'expert attestera du fait que le programme respecte les composantes de l'ACCAF et vérifiera par ailleurs les priorités du mécanisme en matière d'adaptation. Son examen portera principalement sur la qualité et sur l'efficacité. Il devra mener un examen qualitatif relativement « sommaire », mais réfléchi, et trouver les moyens d'aider le programme national à se concentrer encore davantage sur l'adaptation. Un tel examen permettra de veiller au respect des objectifs et des finalités d'adaptation. Il s'adressera en grande partie à un public interne.

Programmes nationaux en phase II

Les examens annuels menés au cours de la phase I et décrits précédemment se poursuivront au cours de la phase II. En outre, tous les trois ans (sur la base d'un calendrier continu à l'échelle mondiale et en fonction des fonds), LoCAL devra mener des évaluations régulières de ses programmes nationaux en matière d'adaptation. Les évaluations détaillées ne porteront pas sur des interventions individuelles, mais sur le travail réalisé à l'échelle de l'ensemble du programme national. Elles pourront notamment porter sur les contributions aux objectifs d'adaptation au changement climatique et sur les réalisations à l'échelle du programme national. En outre, elles pourront relier ces dernières à la théorie globale du changement appliquée par le mécanisme, renforcer les capacités des collectivités locales concernant le changement climatique, intégrer ce dernier à leur planification et inclure les politiques et les programmes des gouvernements infranationaux concernant le changement climatique à l'échelle nationale.

Tableau 3 : questions d'évaluation SPIRE

<p>Question 1 : Dans quelle mesure le programme est-il pertinent et bien conçu pour contribuer à l'adaptation ?</p>	
<p>Question 2 : Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à accroître les capacités et à améliorer les systèmes pour favoriser l'adaptation au changement climatique au niveau des autorités locales et des gouvernements nationaux ?</p>	
<p>Question 3 : Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à améliorer la planification de l'adaptation au changement climatique dans le cadre du développement local ?</p>	
<p>Question 4 : Dans quelle mesure les investissements financés par le mécanisme LoCAL ont-ils contribué à l'amélioration des possibilités d'adaptation au changement climatique ?</p>	
<p>Question 5 : Dans quelle mesure les résultats du programme sont-ils susceptibles d'être pérennisés sur le long terme ?</p>	
<p>Question 6 : Dans quelle mesure la gestion du programme a-t-elle été efficiente aux niveaux local et national ?</p>	
<p>Question 7 : Dans quelle mesure les approches pilotes ont-elles mené à la mise à l'échelle et à la réplication du programme ainsi qu'à l'élaboration des politiques dans le domaine de l'adaptation au changement climatique ?</p>	
<p>Question 8 : Dans quelle mesure le programme a-t-il renforcé le partenariat avec le gouvernement et d'autres bailleurs de fonds aux niveaux national et régional ?</p>	
	<p>4 points = considérablement 3 points = suffisamment 2 points = un peu 1 point = très peu 0 point = pas du tout</p>

Les experts externes, qui devront être spécialisés dans le domaine de l'adaptation, prépareront un rapport d'évaluation interne et un court document d'information (ou tout autre document de travail) afin de présenter les apprentissages clés qui pourront être partagés publiquement. Grâce à ces évaluations de l'adaptation, les pays seront mieux préparés à entamer la phase III et à obtenir un financement de l'action climatique, car elles attesteront de leurs performances et de leur crédibilité en matière de contribution à l'adaptation au changement climatique. Les bailleurs de fonds mènent systématiquement ce type d'évaluations : les effectuer dès le début de la mise en œuvre du système SRCBP/de LoCAL préparera les pays à réaliser de bonnes performances.

Programmes nationaux en phase III

Lorsque les programmes nationaux entameront la phase III, ils devront être encouragés à mener au moins une évaluation ciblée et spécialisée supplémentaire tous les trois ans, afin d'aborder des questions d'apprentissage spécifiques. Il pourra s'agir d'explorations approfondies de secteurs ou d'écosystèmes spécifiques et/ou d'études de rentabilité. Elles ne viseront pas à évaluer la performance des programmes nationaux au sens large ni celle d'interventions spécifiques. Elles étudieront plutôt la manière dont les collectivités locales peuvent contribuer le plus efficacement à l'adaptation au changement climatique sur la base de leurs expériences au sein du mécanisme LoCAL. Ces évaluations seront particulièrement intéressantes pour une audience internationale élargie et pour les bailleurs de fonds de l'action climatique, dans la mesure où elles permettront de définir et de diffuser plus largement les enseignements tirés et les modèles d'intervention efficaces en matière d'adaptation. Autre exemple de bonnes pratiques au sein du mécanisme, le programme mis en place au Cambodge comprend des études ciblées sur ces thèmes dans le cadre de sa proposition au titre du Fonds vert pour le climat.

Le calendrier suivi pour le déploiement des analyses et évaluations de l'adaptation pour LoCAL pourrait être le suivant :

Année N

- Pays en phase I ayant versé des SRCBP avant le 1^{er} janvier de N-2
- 33 % des interventions en phase II, à commencer par celles qui se trouvent dans cette phase depuis le plus longtemps
- Pays en phase III

À partir de N+1 (ou l'année suivant la première année des évaluations)

- Ensemble des pays en phase I
- 33 % des interventions chaque année, en ajoutant de nouveaux pays lorsqu'ils entament la phase II
- 33 % des interventions chaque année, en ajoutant de nouveaux pays lorsqu'ils entament la phase III

Étant donné que ces examens visent à renforcer le mécanisme du point de vue de l'adaptation, il est nécessaire que les experts chargés de les mener connaissent bien l'adaptation au changement climatique. Les co-bénéfices de l'adaptation et du développement ouvrent de nombreuses voies. Toutefois, si l'expert n'est pas spécialisé dans l'adaptation, les priorités de ce domaine risquent d'être perdues de vue en cours de route. Des experts provenant des domaines de l'environnement ou de l'ingénierie, par exemple, peuvent ne pas être en mesure d'aider le mécanisme à progresser en matière d'adaptation. Ceci pourrait entraîner un manque d'informations dans la base de données mondiale sur l'adaptation au changement climatique.

L'[annexe 6](#) présente des exemples de cahier des charges pour l'évaluation des programmes nationaux en phases I et II. Ces exemples peuvent être corrigés ou modifiés selon les besoins. Aucun exemple de cahier des charges n'est présenté pour l'évaluation des programmes nationaux en phase III, car, à ce degré de maturité, les domaines d'activité possibles sont extrêmement variés.

Suivi des données

L'interlocuteur chargé du suivi et de l'évaluation de l'ensemble du mécanisme doit recevoir des informations actualisées concernant les différentes composantes de l'ACCAF selon le calendrier suivant :

- **Composante 1** : orientations méthodologiques pour évaluer les risques climatiques – phase de conception (et visant à déterminer quand/si les documents de conception sont actualisés)
- **Composante 2** : menu d'investissements éligibles tenant compte des risques climatiques – phase de conception (et visant à déterminer quand/si les documents de conception sont actualisés)
- **Composante 3** : déclarations des autorités locales concernant les priorités d'adaptation – dès que l'évaluation des risques climatiques est actualisée, les priorités des autorités locales en matière d'adaptation doivent être examinées et mises à jour, en cas de besoin
- **Composante 4** : justifications des interventions d'adaptation – chaque année pour chaque intervention
- **Composante 5** : indicateurs de résultat des interventions – chaque année pour chaque intervention
- **Composante 6** : indicateurs de produit principal tangibles des interventions – chaque année pour chaque intervention
- **Composante 7** : mesures de performance spécifiques à l'adaptation – phase de conception (et visant à déterminer quand/si les documents de conception sont actualisés)
- **Composante 8** : sous-score d'adaptation dans le cadre de l'évaluation annuelle de la performance – chaque année, dans le cadre de l'évaluation annuelle de la performance
- **Composante 9** : examens ou évaluations périodiques nationaux axés sur l'adaptation
 - Pays en phase I : chaque année (à partir de la deuxième année de mise en œuvre)
 - Pays en phase II : tous les trois ans
 - Pays en phase III : tous les trois ans

conclusion

Le changement climatique est un phénomène mondial, mais l'adaptation dépend, par essence, du niveau local et du contexte. Les interventions prioritaires changent donc grandement d'un endroit à l'autre. Si ce fait est largement reconnu, trop souvent, les financements de l'action climatique ne sont pas destinés à l'échelon local. Les collectivités locales, qui sont les mieux placées pour recenser les risques climatiques et pour agir en conséquence, ne disposent pas des formations ni des ressources nécessaires pour assurer pleinement l'adaptation au changement climatique par leurs propres moyens. L'UNCDF a créé le mécanisme LoCAL pour pallier cette lacune. Afin de veiller à ce que ses systèmes de suivi et d'évaluation soient bien ajustés aux spécificités de l'adaptation, LoCAL a sollicité le World Resources Institute pour élaborer un cadre conforme aux bonnes pratiques internationales en matière de suivi et d'évaluation de l'adaptation au changement climatique. Il est admis qu'un tel objectif n'est pas simple à atteindre : l'adaptation est une pratique particulièrement diverse, il n'existe donc pas de système de mesure simple pour évaluer précisément les résultats. En outre, l'UNCDF montre la voie en matière de mécanismes de subventions fondés sur la performance, et ce, à l'échelle mondiale ; il lui était donc essentiel de s'approprier cet ensemble hétérogène de bonnes pratiques en ce qui concerne le suivi et l'évaluation.

Ce guide présente le cadre d'évaluation de l'adaptation au changement climatique à des fins d'utilisation mondiale par LoCAL. Il s'arrête en particulier sur les dimensions du mécanisme qui

concernent l'adaptation et alimente ses systèmes généraux de suivi et d'évaluation. Il est destiné à être utilisé tant par l'équipe globale de LoCAL que par les équipes de ses programmes nationaux. Ce cadre vise en particulier à :

- permettre à l'UNCDF et à d'autres acteurs de mieux documenter, interpréter et diffuser les progrès réalisés par les programmes LoCAL en matière d'adaptation ;
- alimenter la base de données mondiale concernant les programmes d'adaptation et leur efficacité ; et
- renforcer la position de LoCAL en vue de l'obtention de financements internationaux de l'action climatique.

Le présent guide propose un ensemble de composantes correspondant aux étapes clés de la procédure de SRCBP par le mécanisme LoCAL afin de permettre à ce dernier de définir, de mesurer, de suivre et d'évaluer son travail en matière d'adaptation, c'est-à-dire un travail axé sur l'adaptation en tant que telle, qui complète les mesures relatives au développement durable et à l'administration publique en général, mais qui s'en distingue également. Les étapes du mécanisme, les composantes complémentaires de l'ACCAF et l'objectif de chacune d'entre elles figurent dans le tableau 4.

L'ACCAF s'appuie sur le cycle de traitement des subventions et sur les systèmes de suivi et d'évaluation de LoCAL, en les dotant de procédures standardisées afin de définir et

d'organiser des interventions d'adaptation, de mesurer et de documenter les réussites, et d'encourager les bonnes pratiques à l'échelle mondiale. Enfin, le cadre permettra à LoCAL de

poursuivre sur sa voie, tout en se perfectionnant, et l'aidera à promouvoir l'efficacité de son modèle dans le monde entier.

Tableau 4 : lien entre les étapes LoCAL et les composantes de l'ACCAF

Étape de LoCAL en matière de SRCBP		Composante de l'ACCAF		Objectif de la composante
	1 : Effectuer/ examiner l'évaluation des risques climatiques		Composante 1 : orientations pour l'évaluation des risques climatiques	Si les manuels/méthodes utilisés par LoCAL sont et doivent être différents selon les endroits, les orientations garantissent que tous couvrent le même champ d'action essentiel.
	2 : Intégrer l'adaptation aux plans et aux budgets locaux de développement		Composante 2 : menu d'investissements éligibles tenant compte des risques climatiques	Cette composante veille à ce que les listes des investissements tiennent pleinement compte du changement climatique.
			Composante 3 : priorités des autorités locales en matière d'adaptation	Cette composante vise à définir des priorités en matière d'adaptation au niveau local pour faciliter la sélection des projets.
	3 : Sélectionner et mettre en œuvre les interventions		Composante 4 : justifications des interventions d'adaptation	Si l'adaptation et le développement se recoupent, ils ne sont pas interchangeables. Une telle justification montre en quoi l'intervention favorise spécifiquement l'adaptation au changement climatique de manière à compléter le développement sans que les deux domaines se confondent.
			Composante 5 : indicateurs de résultat des interventions	Cette composante vise à mesurer la contribution de chaque intervention à l'adaptation.
			Composante 6 : indicateurs de produit principal des interventions	Cette composante vise à décrire la portée du portefeuille du mécanisme grâce à des indicateurs entièrement standardisés et compilables.
	4 : Évaluer les performances des autorités locales		Composante 7 : mesures de performance spécifiques à l'adaptation	Cette composante vise à maintenir les bonnes pratiques en matière de SRCBP, de suivi et d'évaluation tout en définissant quelles mesures de performance sont spécifiques à l'adaptation.
	5 : Renforcement des capacités		Composante 8 : sous-score d'adaptation	Cette composante vise à maintenir les bonnes pratiques en matière de SRCBP, de suivi et d'évaluation tout en calculant un sous-score spécifique à l'adaptation.
Système de collecte et de gestion des données du mécanisme			Composante 9 : évaluation	Cette composante vise à réorganiser les informations et les données de façon systématique. Elle vise en outre à évaluer les programmes nationaux en ce qui concerne l'adaptation afin de faire progresser l'apprentissage organisationnel, et à alimenter la base de données mondiale concernant les bonnes pratiques en matière d'adaptation.

annexes

- 1 Méthodologie suivie pour l'élaboration de l'ACCAF
- 2 Secteurs d'impact tirés du Fonds vert pour le climat
- 3 Feuille de travail sur les types de mesures d'adaptation
- 4 Orientations pour mettre au point des indicateurs efficaces
- 5 Exemples d'indicateurs de produits, classés par secteur
- 6 Exemple de cahier des charges pour les évaluations
- 7 Guide pour l'utilisation du dispositif de suivi des données

Annexe 1 : Méthodologie suivie pour l'élaboration de l'ACCAF

Le cadre d'évaluation de l'adaptation au changement climatique (ACCAF) a été conçu par l'équipe du World Resources Institute sur la base d'un travail régulier, en suivant un ensemble d'étapes systématiques et consultatives. Le manuel s'articule autour de composantes, chacune d'entre elles contribuant aux étapes de la procédure de subvention basée sur les performances du mécanisme LoCAL. L'équipe de l'Institut a d'abord proposé trois possibilités pour chaque composante. Une fois un choix effectué par LoCAL, l'équipe a exposé l'ensemble des éléments et procédé à des ajustements pour veiller à ce que tous fonctionnent comme un ensemble cohérent. Elle a ensuite fait une proposition pour chaque composante. Ces propositions ont fait l'objet d'un examen minutieux et de discussions avant d'être approuvées par les équipes du mécanisme de l'UNCDF. Chacune de ces composantes est présentée dans le dispositif de suivi des données, qui prend la forme d'une feuille de calcul Excel. L'équipe a ensuite préparé un projet complet de manuel, examiné par les responsables de l'UNCDF avant de faire l'objet d'essais pilotes.

Trois pays ont été sélectionnés à cet effet et les essais pilotes ont été réalisés entre mai 2018 et avril 2019. Le Bhoutan, le Cambodge et le Lesotho ont été choisis par LoCAL afin de rendre compte des différents degrés de maturité des programmes et de la diversité géographique de leur implantation. L'équipe de l'Institut s'est rendue dans chacun de ces pays en mai et juin 2018 afin de proposer une formation de trois jours sur l'ACCAF. Cette formation comprenait des éléments techniques (par exemple, un aperçu des difficultés méthodologiques concernant le suivi et l'évaluation de l'adaptation), un examen des approches existantes de LoCAL pour concevoir, suivre et évaluer des interventions d'adaptation financées par des subventions fondées sur les performances, ainsi que la présentation du projet de manuel et du dispositif de suivi des données.

À la suite de cette formation, l'équipe a travaillé en étroite collaboration avec les points de contact du personnel de LoCAL issus de chacun des trois pays

afin de les familiariser avec le manuel et de remplir le dispositif de suivi des données. L'objectif était double : i) utiliser le manuel et le dispositif de suivi des données dans des situations concrètes pour voir s'ils étaient adaptés et pour définir d'éventuelles modifications à leur apporter ; ii) renforcer les connaissances et les capacités des représentants nationaux qui seront responsables de la mise en œuvre et du déploiement de l'ACCAF dans les prochaines années. L'équipe a systématiquement recensé les enseignements tirés de ses interactions avec ses homologues, ainsi que les suggestions et demandes de ces derniers. À l'issue des essais pilotes, elle a modifié le manuel et le dispositif de suivi des données.

Recherche et consultations initiales

Avant de concevoir le cadre en lui-même et afin d'en établir la base, le champ d'application et le programme, l'équipe de l'Institut a préparé un ensemble de documents initiaux, examinés par le personnel et les parties prenantes de LoCAL :

- **Évaluation de la performance en matière d'adaptation au changement climatique : situation actuelle et perspectives d'avenir pour le programme LoCAL de l'UNCDF.** L'équipe a fourni un aperçu des difficultés méthodologiques en matière de suivi et d'évaluation de l'adaptation, des bonnes pratiques internationales en la matière et de l'état d'avancement du système d'évaluation de la performance de LoCAL, en particulier en ce qui concerne l'efficacité de ses mécanismes d'évaluation des subventions fondées sur les performances, mis en place de longue date, en matière de contribution à l'adaptation. Ce document comprenait des recommandations préliminaires et définissait les prochaines étapes du partenariat entre l'UNCDF et le World Resources Institute.
- **Élaboration d'une liste de questions.** Ce document présentait les questions clés

adressées aux responsables du mécanisme concernant leurs priorités pour l'avenir. Il mettait en avant des solutions sur la manière de trouver des compromis en ce qui concerne les choix clés.

■ **Retour d'informations sur les conditions minimales et les critères en matière d'évaluation de la performance de LoCAL.**

L'équipe a examiné les conditions minimales et les critères en matière d'évaluation de la performance dans huit pays où LoCAL est implanté afin d'évaluer si, et comment, le cas échéant, l'adaptation y était intégrée.

■ **Évaluation de l'adaptation au changement climatique : un cadre à destination du mécanisme de l'UNCDF.**

Ce document essentiel présentait les conclusions d'un examen approfondi des pratiques, besoins et priorités actuels pour le système de suivi et d'évaluation de LoCAL. Ces conclusions se fondaient sur une étude documentaire approfondie, sur des missions de terrain menées dans trois pays où des programmes sont mis en œuvre et sur des consultations avec le personnel de LoCAL. Il décrivait ce qui, à terme, constituerait les composantes de l'ACCAF et les solutions pour les concrétiser. Ce document a été largement diffusé à l'échelle du mécanisme et présenté au cours d'un webinaire au niveau mondial. Les auteurs ont compilé et regroupé les retours d'informations écrits et oraux relatifs au document et ont recommandé une marche à suivre aux responsables de haut niveau de LoCAL. Après acceptation de cette proposition, l'équipe de l'Institut a entamé la conception de l'ACCAF.

Limites méthodologiques

Comme indiqué précédemment, l'ACCAF a été conçu sur la base d'un travail régulier et participatif, s'appuyant fortement sur une étude de cas approfondie associée à des consultations poussées et à l'expertise des équipes sur le suivi et l'évaluation de l'adaptation. Il a été estimé, pour plusieurs raisons, qu'un sondage ou d'autres enquêtes quantitatives étaient irréalisables, notamment du fait de la présence des parties prenantes à l'échelle mondiale, du nombre de langues parlées et de la difficulté à maintenir à distance la participation du personnel national, public principal du manuel, qui aurait dû fournir un ensemble d'informations techniques.

Malgré sa pertinence, l'approche qualitative par étude de cas comportait des limites inhérentes, notamment un retour d'informations incohérent et/ou tardif, des contributions parfois dominées par un petit nombre de participants et un cadre de référence représentant les pays de l'étude de cas et/ou l'historique du mécanisme. Le choix des études de cas s'est en outre révélé difficile. L'équilibre recherché entre plusieurs facteurs a été mis en danger par des retards dans le démarrage du programme au Lesotho, de sorte que ce dernier n'était pas pleinement opérationnel pendant la période d'essai pilote.

Annexe 2 : Secteurs d'impact tirés du Fonds vert pour le climat

Le modèle logique pour l'adaptation qui soutend le cadre de gestion des résultats du Fonds vert pour le climat (FVC) comprend les impacts au niveau du Fonds présentés ci-après (FVC, 2018).

Amélioration de la résilience du développement durable au changement climatique afin :

1. d'améliorer les moyens de subsistance des personnes, communautés et régions les plus vulnérables ;
2. d'améliorer la santé et le bien-être, ainsi que la sécurité alimentaire et hydrique ;
3. de renforcer la résilience des infrastructures et du cadre bâti face aux menaces du changement climatique ; et
4. de renforcer la résilience des écosystèmes.

Réalisations au niveau des projets/programmes, à savoir :

5. renforcement des systèmes institutionnels et de régulation pour une planification et un développement sensibles au changement climatique ;
6. renforcement de la production et de l'utilisation d'informations relatives au changement climatique dans la prise de décisions ;
7. renforcement de la capacité d'adaptation et réduction de l'exposition aux risques climatiques ;
8. renforcement de la sensibilisation sur les menaces climatiques et des procédures de réduction des risques.

Ces impacts servent à classer les priorités des autorités locales en matière d'adaptation, afin de faire le lien entre les investissements du mécanisme LoCAL et des objectifs mondiaux d'adaptation plus vastes.

Annexe 3 : Feuille de travail sur les types de mesures d'adaptation

Aucune des catégories ci-après n'est nécessairement préférable aux autres (la catégorie « intervention complémentaire » est à considérer à part). Le financement de LoCAL vise à contribuer à l'adaptation en tant que telle. Si une intervention complémentaire peut parfois être opportune lorsqu'elle couvre plusieurs

domaines, en particulier dans les pays en phase de lancement, un classement dans cette catégorie peut témoigner d'un besoin d'amélioration de l'évaluation des risques climatiques, du menu d'investissements éligibles et/ou des procédures et des critères de sélection de l'intervention.

Catégorie	Définition	Exemples	Questions à se poser	Remarques
Intervention spécifique au changement climatique	Intervention axée spécifiquement et presque exclusivement sur la lutte contre les effets du changement climatique et qui, sans ce dernier, ne serait ni pertinente ni utile pour l'essentiel	<ul style="list-style-type: none"> Protéger les zones côtières contre la hausse du niveau de la mer Mettre en place un réseau d'évacuation des eaux pour les lacs de montagne susceptibles de déborder à cause de la fonte des glaciers 	<ul style="list-style-type: none"> Cette intervention a-t-elle été choisie principalement en raison des effets négatifs spécifiques du changement climatique ? ET Cette intervention ne serait-elle utile que dans le contexte de ces effets négatifs du changement climatique ? 	Les interventions concernées par cette catégorie sont souvent rares et de grande envergure, c'est pourquoi probablement peu d'interventions de LoCAL y seront classées.
Intervention intelligente face au changement climatique	Intervention qui répond à des objectifs de développement, mais dont les actions doivent être modifiées, transformées ou adaptées pour tenir compte du changement climatique, par exemple, protection contre le changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser les cultures résistantes aux inondations Recourir à une agriculture d'irrigation au goutte-à-goutte Modifier les infrastructures ou les plans d'utilisation des terres pour qu'ils tiennent mieux compte du changement climatique, par exemple, aménagement des routes futures pour éviter les zones exposées aux inondations 	<ul style="list-style-type: none"> Cette intervention serait-elle nécessaire dans tous les cas, mais est-elle réalisée autrement pour s'adapter au changement climatique ? Des infrastructures (ou d'autres aménagements) sont-elles ajoutées ou modernisées afin d'être plus durables en dépit du changement climatique ? 	<ul style="list-style-type: none"> Les fonds de LoCAL sont souvent utilisés pour compléter d'autres investissements des autorités locales. Ces fonds complémentaires servent très souvent aux interventions déjà en cours de réalisation sur les infrastructures afin de les protéger contre le changement climatique, ce qui s'avère très rentable. Modernité ou nouveauté ne riment pas toujours avec intelligence face au changement climatique : par exemple, les nouvelles variétés de riz promettent souvent un rendement total plus élevé, mais les variétés traditionnelles peuvent être plus résistantes.

Catégorie	Définition	Exemples	Questions à se poser	Remarques
Intervention stratégique face au changement climatique	Mesure ou intervention qui n'est pas particulièrement distincte des activités de développement habituelles, mais qui peut être prioritaire en raison du changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mener des campagnes de santé publique pour prévenir ou traiter les maladies liées à un temps plus humide, telles que la dengue ou le piétin (les traitements médicaux et les campagnes en faveur d'un changement de comportement seraient identiques sans changement climatique, mais ce dernier pourrait en faire des priorités majeures de santé publique) ■ Mettre en place des programmes de microfinancement pour soutenir le lancement de nouvelles petites entreprises non traditionnelles dans les communautés, ce qui entraînera une diversification des moyens de subsistance 	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'intervention est-elle différente des pratiques habituelles dans la communauté ? ■ Le changement climatique fait-il de cette intervention une priorité plus urgente qu'elle ne le serait autrement ? 	
Renforcement des capacités et sensibilisation en matière d'adaptation au changement climatique	Efforts de sensibilisation, de formation et/ou de promotion en matière de changement de comportement face au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> ■ Former les fonctionnaires des ministères à l'utilisation de données scientifiques concernant les conditions climatiques et le changement climatique, ainsi qu'à leur application dans les processus de planification du gouvernement ■ Intégrer des thèmes, concepts et solutions relatifs à l'adaptation au changement climatique dans les formations professionnelles agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Cette intervention est-elle axée sur une sensibilisation accrue et/ou sur un renforcement des capacités en matière d'adaptation au changement climatique ou comprend-elle des éléments de ce type ? ■ Cette intervention est-elle axée sur un changement de comportement de la part des bénéficiaires ? 	Le renforcement des capacités et la sensibilisation sont des thèmes transversaux qui peuvent être sélectionnés en complément d'une autre catégorie. Il s'agit de la seule catégorie de cette feuille de travail pouvant être sélectionnée parallèlement à une autre catégorie.
Intervention complémentaire	Mesure ou intervention qui n'est pas spécifique au changement climatique, mais qui est vaguement liée aux facteurs de vulnérabilité face à ce dernier	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réduire la pauvreté à grande échelle ■ Construire ou entretenir des infrastructures dans le cadre d'interventions générales (par exemple, réparation des fuites sur les toits des bâtiments municipaux ou installation de clôtures dans les pâturages) ■ Mettre en place des programmes de repas scolaires (qui peuvent renforcer la rétention scolaire et la sécurité alimentaire, mais ne ciblent pas vraiment l'adaptation au changement climatique) 	S'agit-il d'une intervention ou d'un besoin de développement général qui pourrait être perturbé par les conditions climatiques, mais ne cible pas véritablement l'adaptation en tant que telle ?	Du point de vue de l'adaptation, les interventions complémentaires peuvent être moins prioritaires que les autres interventions.

Annexe 4 : Orientations pour mettre au point des indicateurs efficaces

Les indicateurs sont des points de référence qui permettent d'évaluer les progrès d'une intervention et d'en montrer les réussites. Ils mesurent les progrès (ou l'absence de ceux-ci) et fournissent des informations essentielles aux responsables et aux autres parties prenantes concernant la performance d'un programme ainsi que les objectifs atteints. Les indicateurs relient également entre eux les éléments constitutifs d'une intervention, en détectant les « maillons faibles » potentiels nécessitant une attention particulière. Ainsi, ils montrent si une intervention est sur la bonne voie.

Il est essentiel de choisir des indicateurs efficaces : ils doivent fournir et recevoir les bonnes informations et les bons signaux. Si les indicateurs sont mal choisis, les responsables sont souvent confrontés à une série de problèmes, notamment l'attribution erronée d'un échec ou d'une réussite, l'incompréhension des parties prenantes et le gaspillage de ressources dans la collecte d'informations inadéquates ou difficiles à interpréter. Certes, les indicateurs ne peuvent se substituer à une analyse rigoureuse, mais ils en sont le fondement.

De nombreuses interventions contribuant à la réalisation d'objectifs d'adaptation, y compris les interventions que LoCAL finance généralement (par exemple, agriculture, eau/assainissement, infrastructures), disposent d'un ou plusieurs indicateurs standard clairs et faciles à mesurer. Ces derniers peuvent être les suivants : rendement des cultures par hectare, litres d'eau potable ou longueur de route revêtue, entre autres.

Mais comment mesurer l'adaptation en tant que telle ? Hélas, cela est très difficile. Il n'existe pas d'indicateur universel qui fonctionnerait pour toutes les interventions, car l'adaptation est complexe et dépend du contexte. Les bonnes pratiques en matière de suivi et d'évaluation de l'adaptation au changement climatique consistent à définir une série d'indicateurs qui encadre et mesure efficacement les réussites.

Il existe plusieurs manières de s'assurer que les indicateurs retenus sont adéquats, que les informations qu'ils requièrent peuvent être collectées et qu'ils aideront à comprendre les progrès réalisés. Pour ce faire, il est possible de vérifier que chaque indicateur retenu suit la méthode SMART¹.

- **Spécifique (*specific*)** : doit pouvoir être concrétisé en termes opérationnels et indiquer qui fait quoi, où et quand ;
- **Mesurable (*measurable*)** : doit pouvoir être observé, compté, analysé et testé ;
- **Réalizable (*achievable*)** : doit pouvoir évaluer le degré de réalisation de la cible et doit être réalisable compte tenu de l'intervention et de la réalité de la situation ;
- **Pertinent (*relevant*)** : doit être une mesure valable du résultat, définie en fonction de la recherche et de l'expérience professionnelle ;
- **Limité dans le temps (*time-bound*)** : doit être assorti d'un délai et préciser les dates de mesure.

Dans ce contexte, il peut être utile de tenir compte des normes pour les indicateurs mises au point par un autre programme des Nations Unies (ONUSIDA, 2010) :

- **Norme 1** : L'indicateur est nécessaire et utile.
 - Q1 : Existe-t-il des preuves attestant que cet indicateur est nécessaire au niveau concerné ?
 - Q2 : Quelles sont les parties prenantes qui ont besoin de l'information collectée par cet indicateur et qui l'utiliseraient ?
 - Q3 : Comment l'information fournie par cet indicateur serait-elle utilisée ?

¹ Beaucoup d'organisations définissent différemment les indicateurs SMART. La définition retenue ici est celle de Save the Children (<https://sites.google.com/site/savethechildrendme/Home/smart-indicators>, en anglais).

- Q4 : Quel serait l'effet de cette information sur la planification et la prise de décisions ?
- Q5 : Cette information est-elle fournie par d'autres indicateurs et/ou d'autres sources ?
- Q6 : Cet indicateur est-il harmonisé avec d'autres indicateurs ?

■ **Norme 2 :** L'indicateur a un intérêt technique.

- Q1 : L'indicateur a-t-il un intérêt concret ?
- Q2 : L'indicateur est-il fiable et valide ?
- Q3 : L'indicateur a-t-il fait l'objet d'un examen par les pairs ?

■ **Norme 3 :** L'indicateur est entièrement défini. Les informations attendues comprennent :

- Titre et définition ;
- Finalité et justification ;
- Méthode de mesure ;
- Méthodologie pour la collecte des données ;
- Fréquence de collecte des données ;
- Ventilation des données ;
- Orientations pour l'interprétation et l'utilisation des données ;
- Points forts et points faibles ;
- Difficultés ; et
- Sources d'informations complémentaires pertinentes.

■ **Norme 4 :** Est-il possible de mesurer l'indicateur ?

- Q1 : Les systèmes, outils et mécanismes nécessaires à la collecte, à l'interprétation et à l'utilisation des données pour cet indicateur sont-ils opérationnels ?
- Q2 : Comment cet indicateur serait-il intégré à un cadre et un système nationaux de suivi et d'évaluation ?

- Q3 : Dans quelle mesure les ressources financières et humaines nécessaires pour mesurer cet indicateur sont-elles disponibles ?

- Q4 : Quelles sont les preuves que la mesure de cet indicateur en vaut la peine ?

■ **Norme 5 :** L'indicateur a été testé sur le terrain ou employé à des fins opérationnelles.

- Q1 : Dans quelle mesure l'indicateur a-t-il été testé sur le terrain ou employé à des fins opérationnelles ?

- Q2 : L'indicateur s'inscrit-il dans un système permettant d'examiner ses performances en cours d'utilisation ?

■ **Norme 6 :** L'ensemble d'indicateurs est cohérent et équilibré.

- Q1 : L'ensemble d'indicateurs donne-t-il une vision globale de la pertinence ou non de l'intervention mesurée ?

- Q2 : Les indicateurs sont-ils bien répartis entre les différents volets de l'intervention ?

- Q3 : L'ensemble d'indicateurs couvre-t-il correctement les différents niveaux de suivi et d'évaluation ?

- Q4 : L'ensemble comporte-t-il un nombre suffisant d'indicateurs ?

Annexe 5 : Exemples d'indicateurs de produits, classés par secteur

Secteur	Indicateurs de produits
Administration publique et société civile	Pourcentage de femmes participant au comité de projet de LoCAL
	Nombre d'élus communautaires formés à l'adaptation au changement climatique
	Nombre de consultations entre l'administration publique et les organisations de la société civile concernant le changement climatique
Agriculture	Nombre d'agriculteurs formés aux techniques relatives à la sécheresse/aux inondations, etc.
	Hectares plantés avec des semences résistantes à la sécheresse/aux inondations
	Nombre de ménages qui utilisent une technique d'irrigation au goutte-à-goutte pour cultiver des légumes
	Nombre de ménages qui cultivent des [types de culture encouragée par le financement de LoCAL] dans leur jardin
	Longueur des canaux d'irrigation réhabilités
	Nombre de portes d'écluse installées
	Hectares irrigués dans la zone cible
	Nombre de personnes formées à l'élevage de [types d'animaux]
Construction	Longueur des routes protégées contre le changement climatique
	Nombre de ponts robustes installés
	Longueur des canalisations d'évacuation installées
	Nombre de buses installées
Eau et assainissement	Pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable sur un site situé à moins de 25 mètres d'une maison pendant la saison sèche
	Nombre de puits/pompes installés dans la zone cible
	Nombre de sources d'eau protégées
	Nombre de réservoirs de stockage d'eau souterrains installés contenant un certain nombre de litres
	Nombre de personnes recevant les messages de sensibilisation à l'hygiène
	Nombre de puits de forage creusés
Éducation	Nombre de bassins communautaires respectant les normes [XYZ], construits dans la zone cible
	Nombre d'enseignants formés pour dispenser des cours sur le changement climatique
	Nombre de bâtiments scolaires améliorés pour résister aux intempéries
	Taux de rétention scolaire des élèves touchés par une catastrophe

Secteur	Indicateurs de produits
Énergie	Nombre de ménages desservis par le réseau électrique
	Nombre de ménages disposant de panneaux solaires
	Nombre de ménages utilisant des cuisinières écologiques
	Nombre de ménages utilisant du bois de chauffage comme principal combustible de cuisson
Pêche	Nombre de bassins de pisciculture construits
	Nombre de pêcheurs recourant à des techniques de pêche durables
	Nombre de ménages cultivant des crustacés
	Nombre et type de poissons marins pêchés
Prévention des catastrophes et planification préalable	Nombre de personnes de la zone cible recevant les prévisions climatiques
	Nombre de villages disposant d'un comité opérationnel de gestion des catastrophes
	Nombre de travailleurs sanitaires du village formés aux premiers secours en cas d'urgence
	Nombre de maisons disposant d'une toiture robuste
Reconstruction, secours et réhabilitation	Nombre d'animaux ayant accès à une étable résistante aux intempéries
	Nombre de ménages touchés par un typhon dont le toit a été réparé/remplacé
	Nombre de personnes touchées par une catastrophe participant à des activités permettant une rémunération en espèces du travail
	Nombre d'enfants recevant des repas scolaires gratuits
Santé	Hectares de rizières réhabilitées
	Nombre de personnes recevant les messages de communication sur la prévention de la dengue/du paludisme et sur le changement de comportement
	Nombre de travailleurs sanitaires formés aux premiers secours en cas d'urgence
	Pourcentage de garçons/filles sachant nager
Secteur industriel	Nombre de ménages consommant des fruits/légumes frais tous les jours
	Nombre de ménages pratiquant l'apiculture
Sylviculture	Nombre de rizeries opérationnelles dans la zone cible
	Nombre de mangroves plantées
	Nombre de ménages participant à un programme relatif aux produits forestiers non ligneux
	Nombre de ménages protégés du vent par des arbres
Tourisme	Nombre de ménages consommant des fruits sauvages
	Nombre de touristes internationaux visitant les zones cibles
Transport et stockage	Montant des revenus provenant des secteurs liés au tourisme
	Nombre de greniers installés
	Nombre de ménages disposant d'une cave à légumes pour stocker les produits
	Nombre d'entrepôts protégés contre le changement climatique
	Nombre de marchés atteints par une entreprise de transport/de camionnage agricole

Annexe 6 : Exemple de cahier des charges pour les évaluations

Évaluations en phase I

Informations concernant LoCAL

Le mécanisme de financement de l'adaptation au niveau local (LoCAL) de l'UNCDF est un mécanisme qui favorise l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les systèmes de planification et de budgétisation des collectivités locales, la prise de conscience et l'augmentation des volumes de financements pour l'adaptation au changement climatique à disposition des collectivités locales.

Les autorités locales des pays les moins avancés (PMA) sont particulièrement bien placées pour identifier les mesures d'adaptation au changement climatique répondant le mieux aux besoins locaux. De plus, elles ont en général pour mandat de consentir les investissements, petits et moyens, que requiert le renforcement de la résilience. Pourtant, elles manquent souvent des ressources nécessaires et surtout, ces ressources sont rarement mises à disposition dans le cadre des processus décisionnels et des cycles de planification et budgétisation publics en place.

LoCAL opère à travers des subventions pour la résilience climatique basées sur la performance qui garantissent la programmation et la vérification des dépenses pour l'action contre le changement climatique au niveau local. Ces subventions sont combinées à un appui technique et à une aide au renforcement des capacités. Le mécanisme est conçu pour renforcer les systèmes nationaux et infranationaux de prestation de services financiers et fiscaux. Il utilise l'effet démonstratif afin d'attirer vers le niveau local d'autres financements pour l'adaptation, sous forme de transferts budgétaires nationaux additionnels ou de financements issus de sources internationales (par le biais des gouvernements nationaux).

Le mécanisme vise à promouvoir des communautés et des économies résilientes au changement climatique en augmentant les financements et

les investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique au niveau local dans les PMA.

Informations concernant le pays et son contexte d'adaptation au changement climatique

Brève description du pays abordant les domaines de la gouvernance, du développement et de l'environnement

Résumé de la situation en matière de gouvernance locale/décentralisation

Résumé de la situation en matière de changement climatique attendu et d'adaptation

Objectif de la mission

L'objectif de la mission¹ est d'examiner les contributions du programme national de LoCAL aux objectifs d'adaptation. La personne ou l'équipe désignée doit analyser le degré de réalisation de l'ensemble des objectifs d'adaptation du programme et les procédures mises en place à cet effet. Elle doit fournir des informations concrètes sur la manière d'améliorer ces procédures et d'atteindre ces objectifs.

¹ Le présent cahier des charges part du principe qu'un consultant international indépendant procédera à cet examen. Ceci n'est toutefois pas une obligation. De fait, un consultant local qualifié peut être plus efficace, car il connaîtra la langue et le contexte locaux. L'examen pourra également être mené par une personne rattachée aux bureaux régionaux ou internationaux de LoCAL, auquel cas cet examen devra être considéré comme un mandat de mission, plutôt que comme une mission de conseil distincte. Il est en tout cas essentiel que l'examen soit mené par une personne extérieure au programme national.

Cahier des charges

La mission aura pour objectif de veiller à ce que les interventions et les partenaires des autorités locales financés par le mécanisme soient en voie d'atteindre les objectifs d'adaptation. Elle devra aussi s'assurer que les procédures en place à cet effet sont suivies scrupuleusement.

Les activités menées seront les suivantes :

- examiner les documents du programme national pertinents du point de vue de ce dernier, ainsi que les interventions individuelles financées par le mécanisme ;
- mener des entretiens et/ou des discussions de groupe avec les parties prenantes de l'intervention locale, du programme national et de l'équipe globale ; et
- examiner la documentation externe pertinente, le cas échéant.

Les éléments à fournir seront les suivants :

- un rapport (à destination d'un public interne au mécanisme), qui :
 - confirme si et comment les interventions financées suivent les procédures et les étapes définies dans l'ACCAF en mettant l'accent sur la qualité et l'adaptation. Cela comprend :
 - l'évaluation des risques climatiques,
 - le menu d'investissements éligibles,
 - les déclarations des autorités locales concernant les priorités en matière d'adaptation,
 - les justifications des interventions d'adaptation,
 - les réalisations en matière d'adaptation,
 - les indicateurs de produit principal et de produit en matière d'adaptation,
 - la mise en œuvre appropriée de l'adaptation dans le cadre des évaluations annuelles de la performance,

- la formation/le renforcement des capacités en matière d'adaptation au changement climatique ;
 - analyse dans quelle mesure le programme national et ses SRCBP financées par LoCAL contribuent avec succès à l'adaptation au changement climatique ;
 - formule des recommandations concrètes et réalisables en matière de renforcement des contributions du programme à l'adaptation au changement climatique ; et
- un document d'information (d'environ 7 pages) adapté et présentant un intérêt pour un public international, qui répertorie un ou plusieurs thèmes, des exemples de bonnes pratiques et/ou les enseignements tirés de l'expérience de LoCAL dans ce pays.

Profil de consultant recherché

Le candidat doit justifier d'au moins 10 ans d'expérience professionnelle pertinente, y compris de connaissances spécialisées dans le domaine de l'adaptation au changement climatique, et d'une expérience substantielle en ce qui concerne le suivi et l'évaluation dans le cadre de programmes de développement. Une expérience dans le domaine de la décentralisation, de la gouvernance locale, du développement communautaire, de la programmation des Nations Unies et/ou de l'administration publique est fortement souhaitée.

Le candidat doit avoir une expérience de travail dans la région (et de préférence, dans le pays), car il est important de bien comprendre et connaître le contexte politique, social, culturel et de développement. Il doit parler couramment la langue de travail du programme national de LoCAL (anglais ou français). La connaissance de la langue locale constitue un atout certain. Des compétences avérées en matière de communication verbale, écrite et interculturelle sont indispensables.

Évaluations en phase II

Informations concernant LoCAL

Le mécanisme de financement de l'adaptation au niveau local (LoCAL) de l'UNCDF est un mécanisme qui favorise l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les systèmes de planification et de budgétisation des collectivités locales, la prise de conscience et l'augmentation des volumes de financements pour l'adaptation au changement climatique à disposition des collectivités locales.

Les autorités locales des pays les moins avancés (PMA) sont particulièrement bien placées pour identifier les mesures d'adaptation au changement climatique répondant le mieux aux besoins locaux. De plus, elles ont en général pour mandat de consentir les investissements, petits et moyens, que requiert le renforcement de la résilience. Pourtant, elles manquent souvent des ressources nécessaires et surtout, ces ressources sont rarement mises à disposition dans le cadre des processus décisionnels et des cycles de planification et budgétisation publics en place.

LoCAL opère à travers des subventions pour la résilience climatique basées sur la performance qui garantissent la programmation et la vérification des dépenses pour l'action contre le changement climatique au niveau local. Ces subventions sont combinées à un appui technique et à une aide au renforcement des capacités. Le mécanisme est conçu pour renforcer les systèmes nationaux et infranationaux de prestation de services financiers et fiscaux. Il utilise l'effet démonstratif afin d'attirer vers le niveau local d'autres financements pour l'adaptation, sous forme de transferts budgétaires nationaux additionnels ou de financements issus de sources internationales (par le biais des gouvernements nationaux).

Le mécanisme vise à promouvoir des communautés et des économies résilientes au changement climatique en augmentant les financements et les investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique au niveau local dans les PMA.

Informations concernant le pays et son contexte d'adaptation au changement climatique

Breve description du pays abordant les domaines de la gouvernance, du développement et de l'environnement

Résumé de la situation en matière de gouvernance locale/décentralisation

Résumé de la situation en matière de changement climatique attendu et d'adaptation

Objectif de la mission

L'objectif de la mission² est d'évaluer les réalisations du programme national de LoCAL en matière d'adaptation. La personne ou l'équipe désignée doit évaluer le degré de réalisation de l'ensemble des objectifs d'adaptation du programme et les procédures mises en place à cet effet, ainsi que la manière dont ils ont été atteints ou sont en voie de l'être. Elle doit fournir des informations concrètes sur la manière d'améliorer la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité du programme national en matière d'adaptation (les éléments du programme qui ne concernent pas directement l'adaptation, par exemple, le renforcement des systèmes de comptabilité des partenaires des autorités locales, ne sont pas inclus dans cette évaluation).

² Le présent cahier des charges part du principe qu'un consultant international indépendant procédera à cet examen. Ceci n'est toutefois pas une obligation. De fait, un consultant local qualifié peut être plus efficace, car il connaîtra la langue et le contexte locaux. L'examen pourra également être mené par une personne rattachée aux bureaux régionaux ou internationaux de LoCAL, auquel cas cet examen devra être considéré comme un mandat de mission, plutôt que comme une mission de conseil distincte. Il est en tout cas essentiel que l'examen soit mené par une personne extérieure au programme national.

Cahier des charges

La mission a pour objectif de s'assurer que les interventions et les partenaires des autorités locales atteignent les réalisations prévues en matière d'adaptation.

Les activités menées seront les suivantes :

- examiner les documents du programme pertinents au niveau national et local ;
- mener des entretiens et/ou des discussions de groupe avec les parties prenantes aux niveaux local, national et mondial ;
- collecter ou examiner les données de terrain, y compris les indicateurs de résultat pour plusieurs interventions ; et
- examiner la documentation externe pertinente, le cas échéant.

Les éléments à fournir seront les suivants :

- un rapport d'évaluation des réalisations (à destination d'un public interne) conforme au format standard, aux orientations et aux procédures du PNUD et de l'UNCDF servant de modèle pour les rapports d'évaluation. Ces ressources sont disponibles à l'adresse suivante : <http://web.undp.org/evaluation/> (en anglais) ; et
- un document d'information (d'environ 10 pages) adapté et présentant un intérêt pour un public international, qui répertorie un ou plusieurs thèmes, des exemples de bonnes pratiques et/ou les enseignements tirés de l'expérience de LoCAL dans ce pays.

Profil de consultant recherché

Le candidat doit justifier d'au moins 10 ans d'expérience professionnelle pertinente, y compris de connaissances spécialisées dans le domaine de l'adaptation au changement climatique, et d'une expérience substantielle en ce qui concerne le suivi et l'évaluation dans le cadre de programmes de développement. Une expérience dans le domaine de la décentralisation, de la gouvernance locale, du développement communautaire, de la programmation des Nations Unies et/ou de l'administration publique est fortement souhaitée.

Le candidat doit avoir une expérience de travail dans la région (et de préférence, dans le pays), car il est important de bien comprendre et connaître le contexte politique, social, culturel et de développement. Il doit parler couramment la langue de travail du programme national de LoCAL (anglais ou français). La connaissance de la langue locale constitue un atout certain. Des compétences avérées en matière de communication verbale, écrite et interculturelle sont indispensables.

Annexe 7 : Guide pour l'utilisation du dispositif de suivi des données

Cette annexe comporte un pas-à-pas expliquant de suivi des données de l'ACCAF, fourni par LoCAL dans une feuille de calcul Excel séparée.

Onglet 1 : codes d'identification des interventions

Codes d'identification des interventions										
Code pays ISO	Numéro SRCBP (selon les registres pays)	Code alphabétique des sous-interventions ou des interventions multiples	Code d'identification de l'intervention	Nom de la SRCBP	Nom de l'intervention/de la sous-intervention (si différent du nom de la SRCBP)	Lieu de mise en œuvre de l'intervention	Écosystème	Secteur	Type d'investissements	Statut

Cet onglet vise à attribuer un code unique à chaque intervention de LoCAL financée par des SRCBP. Ce code est ensuite utilisé pour désigner l'intervention dans l'ensemble du dispositif de suivi des données.

- Ouvrez l'onglet 1 du document.
- Dans la colonne A, sélectionnez le code ISO (Organisation internationale de normalisation) de votre pays dans le menu déroulant.
- Dans la colonne B, indiquez le numéro à quatre chiffres de la SRCBP (par exemple, 0001, 0002, 0003).
- Dans la colonne C, complétez le numéro de la SRCBP par un code alphabétique, dans le cas où il existe des sous-interventions ou si la subvention en question finance plus d'une intervention. Si la SRCBP ne finance qu'une intervention non subdivisée, utilisez le code alphabétique « a » (par exemple, 0001a). Si l'intervention est divisée en sous-interventions, utilisez plusieurs lettres (par exemple, 0001a, 0001b, 0001c). Si la subvention finance plusieurs interventions : 0002a, etc.

- Dans la colonne D, compilez les informations renseignées dans les colonnes A, B et C afin d'obtenir un code d'identification unique pour chaque intervention financée par toutes les SRCBP du mécanisme. Ce code d'identification se compose des éléments suivants :

- le code pays ISO (par exemple, KH pour le Cambodge) ;
- le numéro SRCBP à quatre chiffres (par exemple, 0025) ;
- le code alphabétique (par exemple, « a » pour une intervention unique sans sous-intervention, « b », « c », etc. lorsqu'il y a plusieurs sous-interventions) ;

Le résultat obtenu (par exemple, KH-0025-b) correspond au code d'identification de l'intervention et sera utilisé dans l'ensemble du dispositif de suivi des données.

- Dans la colonne E, indiquez le nom ou titre officiel de la SRCBP. Ce nom peut être le même pour plusieurs interventions si elles dépendent de la même subvention.
- Dans la colonne F, indiquez le nom de la sous-intervention, le cas échéant.

- Dans la colonne G, indiquez le lieu de mise en œuvre de la subvention. Il peut s'agir d'un village, d'une ville, d'une région, d'une province, etc. L'administration territoriale varie d'un pays à l'autre, employez donc la hiérarchie utilisée dans le pays concerné. Si la subvention concerne plusieurs lieux, indiquez-le clairement dans la cellule.
- Dans la colonne H, sélectionnez, dans le menu déroulant, l'adjectif qui décrit le mieux l'écosystème dans lequel l'intervention est mise en œuvre.
- Dans la colonne I, sélectionnez, dans le menu déroulant, le secteur qui correspond le mieux à celui dans lequel l'intervention est mise en œuvre.
- Dans la colonne J, sélectionnez, dans le menu déroulant, le type d'investissements auquel l'intervention fait appel.
- Dans la colonne K, sélectionnez, dans le menu déroulant, le statut de l'intervention.

Onglet 2 : bénéficiaires directs et indirects

Bénéficiaires directs et indirects		
Code d'identification de l'intervention	Nombre de bénéficiaires directs	Nombre de bénéficiaires indirects

- Reportez-vous à la section [Données de référence pour le suivi à la page 4](#) du manuel ACCAF.
- Dans la colonne A, indiquez le code d'identification de l'intervention pour chaque intervention (voir onglet 1, colonne D).
- Dans la colonne B, indiquez le nombre de bénéficiaires directs pour l'intervention concernée en utilisant la méthodologie présentée dans le manuel ACCAF.
- Dans la colonne C, indiquez le nombre de bénéficiaires indirects pour l'intervention concernée en utilisant la méthodologie présentée dans le manuel ACCAF.

Onglet 3 : composante 1 – Évaluation des risques climatiques

Composante 1 – Évaluation des risques climatiques						
Code pays ISO	Lieu concerné par l'évaluation	Titre du manuel d'évaluation des risques climatiques, organisme d'édition, date de publication et lien	Année de réalisation de l'évaluation	L'évaluation respecte-t-elle les orientations de l'ACCAF ?	Réponse	Mesures prises pour améliorer la situation (si la réponse dans la colonne F est « Non » ou « Je ne sais pas »)
				Penser les catastrophes d'origine climatique Tenir compte des facteurs non climatiques de vulnérabilité face aux risques climatiques Déterminer les capacités d'adaptation Comprendre la dimension spatiale des risques et de l'exposition aux catastrophes d'origine climatique Collecter des données et des informations de référence		

- Reportez-vous à la section [Composante 1 : Orientations pour l'évaluation des risques climatiques à la page 6](#) du manuel ACCAF.
- Dans la colonne A, sélectionnez le code pays ISO à partir du menu déroulant.
- Dans la colonne B, indiquez le lieu concerné par l'évaluation des risques climatiques dans

le pays ou, s'il s'agit d'une évaluation nationale, le nom du pays.

4. Dans la colonne C, indiquez les informations générales concernant la méthodologie utilisée pour l'évaluation des risques climatiques : titre du manuel d'évaluation des risques climatiques, organisme d'édition, date de publication et lien vers le site web où il peut être consulté. Si l'évaluation a été effectuée en suivant une méthodologie sur mesure indisponible en ligne, ajoutez autant d'informations que possible.
5. Dans la colonne D, indiquez l'année de réalisation de l'évaluation des risques climatiques.
6. La colonne E résume les orientations concernant l'évaluation des risques climatiques présentées dans le manuel ACCAF. Pour chaque élément, indiquez si l'évaluation a suivi ces orientations en répondant « Oui », « Non » ou « Je ne sais pas » dans la colonne F.
7. Dans la colonne G, indiquez toutes les mesures prises pour améliorer l'évaluation des risques climatiques dans les cas où la réponse indiquée dans la colonne F est « Non » ou « Je ne sais pas ».

Onglet 4 : composante 2 – Menu d'investissements éligibles

Composante 2 – Menu d'investissements éligibles				
Code pays ISO	Année de création ou d'actualisation du menu	Le menu respecte-t-il les orientations de l'ACCAF ?	Réponse	Mesures prises pour améliorer la situation (le cas échéant)
		Les interventions tiennent-elles compte des conclusions de l'évaluation des risques climatiques et/ou d'autres informations climatiques (observations documentées ou prévisions scientifiques fiables) et/ou d'études de faisabilité ?		
		Les interventions sont-elles conformes au plan national d'adaptation ?		
		Les interventions sont-elles conformes à la contribution déterminée au niveau national ?		
		Les interventions portent-elles sur un risque climatique en particulier ?		
		Les interventions entraînent-elles une réduction de la vulnérabilité de la zone locale au changement climatique et/ou lui permettent-elles de renforcer sa capacité d'adaptation aux risques climatiques ?		
		Les interventions sont-elles distinctes des activités de développement habituelles ? Dans le cas d'investissements de développement visant à une protection contre le changement climatique, ces derniers contribuent-ils spécifiquement à la réalisation des priorités en matière d'adaptation ?		
		Les interventions servent-elles les intérêts des femmes ou d'autres populations particulièrement vulnérables dans la zone ?		
		Existe-t-il des interventions dans le domaine de l'environnement qui ne contribuent pas manifestement aux objectifs d'adaptation ?		
		Existe-t-il des interventions potentiellement maladaptées (par exemple, susceptibles de provoquer involontairement des dommages aux personnes ou à l'environnement) ?		

1. Reportez-vous à la section [Composante 2 : Menu d'investissements éligibles tenant compte des risques climatiques à la page 8](#) du manuel ACCAF.
2. Dans la colonne A, sélectionnez le code pays ISO à partir du menu déroulant.
3. Dans la colonne B, indiquez l'année de création ou de dernière actualisation du menu d'investissements éligibles.
4. La colonne C résume les orientations concernant le menu d'investissements éligibles présentées dans le manuel ACCAF. Pour chaque élément, indiquez si le menu d'investissements éligibles a suivi ces orientations en répondant « Oui », « Non » ou « Je ne sais pas » dans la colonne D.
5. Dans la colonne E, indiquez toutes les mesures prises pour améliorer le menu d'investissements éligibles (le cas échéant) en fonction des réponses indiquées dans la colonne D.

Onglet 5 : composante 3 – Priorités des autorités locales en matière d'adaptation

Composante 3 – Priorités des autorités locales en matière d'adaptation						
Code pays ISO	Nom et adresse de l'autorité locale	Année de définition des priorités	Liste des priorités des autorités locales en matière d'adaptation fondées sur l'évaluation des risques climatiques (cinq maximum)	À quel secteur d'impact tiré du FVC cette priorité contribue-t-elle ?	À quelles priorités de la contribution déterminée au niveau national cette priorité contribue-t-elle (le cas échéant) ?	À quelles priorités du plan national d'adaptation cette priorité contribue-t-elle (le cas échéant) ?

1. Reportez-vous à la section [Composante 3 : Priorités des autorités locales en matière d'adaptation](#) à la page 10 du manuel ACCAF.
2. Dans la colonne A, sélectionnez le code pays ISO à partir du menu déroulant.
3. Dans la colonne B, indiquez le nom et l'adresse de l'autorité locale, c'est-à-dire l'autorité qui dispose de la SRCBP, qui sélectionne les interventions à financer et qui les met en œuvre.
4. Dans la colonne C, indiquez l'année où l'autorité locale a défini ses priorités en matière d'adaptation.
5. Dans la colonne D, répertoriez les différentes priorités définies, chacune sur une ligne distincte.
6. Si plusieurs priorités sont répertoriées dans la colonne D, fusionnez les cellules des colonnes A à C afin que toutes les informations concernant une priorité en particulier s'affichent correctement.
7. Dans la colonne E, sélectionnez, dans le menu déroulant, le secteur d'impact du FVC auquel chaque priorité en matière d'adaptation correspond le mieux.
8. Dans la colonne F, indiquez les priorités de la contribution déterminée au niveau national auxquelles chaque priorité en matière d'adaptation peut concourir.
9. Dans la colonne G, indiquez les priorités du plan national d'adaptation auxquelles chaque priorité en matière d'adaptation peut concourir.

Onglet 6 : composante 4 – Justifications des interventions d'adaptation

Composante 4 – Justifications des interventions d'adaptation				
Code d'identification de l'intervention	Déclaration relative aux avantages en matière d'adaptation	Type de mesures d'adaptation	Renforcement des capacités	Réalisation en matière d'adaptation

1. Reportez-vous à la section [Composante 4 : Justifications des interventions d'adaptation à la page 11](#) du manuel ACCAF.
2. Dans la colonne A, indiquez le code d'identification de l'intervention (voir onglet 1, colonne D).
3. Dans la colonne B, collez la déclaration relative aux avantages en matière d'adaptation élaborée au [point 4 de la composante 4](#) dans le manuel ACCAF.
4. Dans la colonne C, au moyen de la feuille de travail sur les types de mesures d'adaptation ([annexe 3](#)) comme indiqué au [point 5 de la composante 4](#) dans le manuel ACCAF, sélectionnez, dans le menu déroulant, le type de mesure d'adaptation pour l'intervention en question.
5. Dans la colonne D, à partir de la même feuille de travail et des mêmes informations, indiquez si l'intervention comporte également un important volet de renforcement des capacités, en répondant « Oui » ou « Non ».
6. Dans la colonne E, comme indiqué au [point 6 de la composante 4](#) dans le manuel ACCAF, indiquez la réalisation pour l'intervention en question.
7. Répétez ce processus sur une ligne distincte pour chaque intervention devant être financée par des SRCBP au cours d'une année donnée.

Onglet 7 : composante 5 – Indicateurs de résultat

Composante 5 – Indicateurs de résultat					
Code d'identification de l'intervention	Indicateurs de résultat sélectionnés	Données de référence (le cas échéant)	Date de collecte des données de référence (le cas échéant)	Données finales (le cas échéant)	Date de collecte des données finales (le cas échéant)

1. Reportez-vous à la section [Composante 5 : Indicateurs de résultat des interventions à la page 14](#) du manuel ACCAF.
2. Dans la colonne A, indiquez le code d'identification de l'intervention (voir onglet 1, colonne D).
3. Dans la colonne B, répertoriez les indicateurs de résultat définis pour l'intervention donnée, chacun sur une ligne distincte.
4. Dans les colonnes C et D, indiquez les données de référence et leur date de collecte, le cas échéant.
5. Dans les colonnes E et F, indiquez les données finales et leur date de collecte, le cas échéant.

Onglet 8 : composante 6 – Indicateurs de produit principal

Composante 6 – Indicateurs de produit principal							
Code d'identification de l'intervention	Produit principal	Type (le cas échéant)	Mesure	Indicateur de produit principal 1 – Unité	Indicateur de produit principal 1 – Données	Indicateur de produit principal 2 – Unité (le cas échéant)	Indicateur de produit principal 2 – Données (le cas échéant)

1. Reportez-vous à la section [Composante 6 : Indicateurs de produit principal des interventions à la page 16](#) du manuel ACCAF.
2. Dans la colonne A, indiquez le code d'identification de l'intervention (voir onglet 1, colonne D).
3. Dans la colonne B, pour chaque intervention, sélectionnez le produit principal de l'intervention dans le menu déroulant.
4. Dans la colonne C, sélectionnez, dans le menu déroulant, le type de produit le plus pertinent, le cas échéant. Ce choix dépend des produits sélectionnés dans la colonne B. Dans certains cas, il se peut qu'il n'y ait pas d'autre option que « s. o ».
5. Dans la colonne D, sélectionnez la mesure la plus pertinente par rapport à ce produit, le cas échéant. Ce choix dépend des produits sélectionnés dans la colonne B. Dans certains cas, il se peut qu'il n'y ait pas d'autre option que « s. o ».
6. Dans la colonne E, sélectionnez l'unité la plus adaptée à l'indicateur de produit principal, compte tenu des informations fournies dans les colonnes B à D.
7. Dans la colonne F, indiquez les données pour l'intervention concernée en utilisant l'unité choisie dans la colonne E. Par exemple, si « route » a été sélectionné comme produit principal, « revêtue » comme type et « nouvelle construction » comme mesure, l'unité de la colonne E doit être « mètres ». Dans la colonne F, indiquez le nombre de mètres de routes nouvellement construites dans le cadre de l'intervention en question.
8. Si l'intervention présente un deuxième indicateur de produit principal pertinent, sélectionnez l'unité correspondante dans la colonne G.
9. Si l'intervention présente un deuxième indicateur de produit principal, indiquez les données correspondantes dans la colonne H.

Onglet 10 : composante 8 – Sous-score d'adaptation

Composante 8 – Sous-score d'adaptation								
Code pays ISO	Nom et adresse de l'autorité locale	Date de l'évaluation annuelle de la performance la plus récente	Codes d'identification de toutes les interventions couvertes par une seule évaluation annuelle de la performance	Nombre total de points autorisés pour toutes les mesures de performance dans cette évaluation annuelle de la performance	Nombre total de points autorisés pour toutes les mesures de performance spécifiques à l'adaptation dans cette évaluation annuelle de la performance	Nombre total de points attribués pour toutes les mesures de performance spécifiques à l'adaptation dans cette évaluation annuelle de la performance	Sous-score d'adaptation	Le sous-score d'adaptation est-il de 50 % ou plus ?
							#DIV/0!	
							#DIV/0!	
							#DIV/0!	
							#DIV/0!	
							#DIV/0!	
							#DIV/0!	
							#DIV/0!	
							#DIV/0!	
							#DIV/0!	
							#DIV/0!	
							#DIV/0!	
							#DIV/0!	
							#DIV/0!	
							#DIV/0!	
							#DIV/0!	

1. Reportez-vous à la section [Composante 8 : Sous-score d'adaptation à la page 18](#) du manuel ACCAF.
2. Dans la colonne A, sélectionnez le code pays ISO dans le menu déroulant.
3. Dans la colonne B, indiquez le nom et l'adresse de l'autorité locale auprès de laquelle une évaluation annuelle de la performance a été effectuée. Ces informations doivent être fournies pour chaque autorité locale d'un pays donné auprès de laquelle une évaluation annuelle de la performance a été effectuée.

Les colonnes suivantes nécessitent plusieurs lignes de données ; il peut donc être plus simple d'enregistrer les données pour une autorité locale avant de répertorier les suivantes. Fusionnez les cellules afin que toutes les données correspondant à une évaluation annuelle de la performance s'affichent correctement.
4. Dans la colonne C, indiquez la date de l'évaluation annuelle de la performance la plus récente utilisée pour fournir les données concernant les mesures de performance.
5. Dans la colonne D, répertoriez les codes d'identification de toutes les interventions couvertes par l'évaluation annuelle de la performance (voir onglet 1, colonne D).
6. Dans la colonne E, indiquez le *nombre total de points autorisés* pour toutes les mesures de performance (spécifiques à l'adaptation ou non) dans l'évaluation annuelle de la performance considérée (par exemple, 100 points).
7. Dans la colonne F, indiquez le *nombre total de points autorisés* pour toutes les mesures de performance spécifiques à l'adaptation dans l'évaluation annuelle de la performance considérée.
8. Dans la colonne G, indiquez le *nombre total de points attribués* pour toutes les mesures de performance spécifiques à l'adaptation dans l'évaluation annuelle de la performance considérée.
9. Dans la colonne H, calculez le sous-score d'adaptation pour l'évaluation annuelle de la performance considérée. Cette formule est intégrée au tableau (nombre de points attribués pour les mesures de performance spécifiques à l'adaptation / nombre total de points autorisés pour les mesures de performance spécifiques à l'adaptation × 100).
10. Dans la colonne I, indiquez si le nombre total de points autorisés pour le sous-score d'adaptation (colonne F) représente au moins 50 % du nombre total de points autorisés dans l'évaluation annuelle de la performance (colonne E), en répondant « Oui » ou « Non ».

Onglet 11 : composante 9 – Évaluation

Composante 9 – Évaluation													
Code pays ISO	Nom de l'évaluation nationale	Année de l'évaluation nationale	Nom de l'agence chargée de l'évaluation nationale	Année de réalisation de l'évaluation nationale	Score OCDE - Pertinence	Score OCDE - Efficacité	Score OCDE - Efficience	Score OCDE - Durabilité	Score OCDE - Effet sur l'adaptation	Score SPIRE - Question 1	Score SPIRE - Question 2	Score SPIRE - Question 3	Score SPIRE - Question 4

1. Reportez-vous à la section [Composante 9 : Évaluations à la page 18](#) du manuel ACCAF.
2. Dans la colonne A, sélectionnez le code pays ISO dans le menu déroulant.
3. Dans la colonne B, indiquez l'année de réalisation de l'évaluation nationale.
4. Dans la colonne C, indiquez le nom de la personne ou de l'agence chargée de l'évaluation.
5. Dans les colonnes D à H, sélectionnez, à partir du menu déroulant, le score obtenu pour les cinq critères de l'OCDE en matière d'adaptation au changement climatique, à savoir pertinence pour l'adaptation au changement climatique, efficacité, efficience, durabilité et effet sur l'adaptation. Ce score est établi sur une échelle de 0 à 4, décrite dans la [composante 9](#) du manuel ACCAF. Si, pour une raison quelconque, il est impossible d'indiquer un score, la réponse « s. o » peut être sélectionnée.
6. Dans les colonnes I à P, sélectionnez, à partir du menu déroulant, le score obtenu aux huit questions d'évaluation SPIRE, modifiées dans le manuel ACCAF pour se concentrer davantage sur l'adaptation au changement climatique. Ce score est établi sur une échelle de 0 à 4, décrite dans la [composante 9](#) du manuel ACCAF. Si, pour une raison quelconque, il est impossible d'indiquer un score, la réponse « s. o » peut être sélectionnée.

références

Bours, D., McGinn, C., et Pringle, P. « Guidance Note 3: The Theory of Change Approach to Monitoring and Evaluating Climate Change Adaptation Programmes ». SEA Change Community of Practice et United Kingdom Climate Impacts Programme. 2014.

Climate Change Compass. « [KPI 1 Methodology Note: Number of People Supported to Better Adapt to the Effects of Climate Changes a Result of ICF](#) ». Royaume-Uni, 2018.

Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. « Guide pour le suivi et l'évaluation de projets/programmes ». 2011.

Fonds vert pour le climat (FVC). « [Results Management Framework: Independent Evaluation Unit Recommendations to Improve the Results Management Framework](#) ». GCF/B.21/20. GCF Independent Evaluation Office, Yeonsu-gu, Incheon, République de Corée, 2018.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). « *Changements climatiques 2014 – Conséquences, adaptation, et vulnérabilité* ». Partie A : aspects mondiaux et sectoriels. Contribution du Groupe de travail II au cinquième Rapport d'évaluation du GIEC (en anglais). [Field, C.B., Barros, V.R., Dokken, D.J., Mach, K.J., Mastrandrea, M.D., Bilir, T.E., Chatterjee, M., Ebi, K.L., Estrada, Y.O., Genova, R.C., Girma, B., Kissel, E.S., Levy, A.N., MacCracken, S., Mastrandrea, P.R., et White, L.L. (éd.)]. Cambridge University Press, New York, 2014.

Pringle, P. « [AdaptME: Adaptation Monitoring and Evaluation](#) ». UKCIP, Oxford, Royaume-Uni, 2011.

Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). « [Indicator Standards: Operational Guidelines for Selecting Indicators for the HIV Response](#) ». Genève, 2010.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). « [Frontières 2018-2019: questions émergentes d'ordre environnemental](#) ». Nairobi, 2019.

Spearman, M., et McGray, H. « [Making Adaptation Count: Concepts and Options for Monitoring and Evaluation of Climate Change Adaptation](#) ». GIZ, Eschborn, Allemagne, 2011.

United Nations Capital Development Fund (UNCDF). « [Performance-Based Grant Systems: Concept and International Experiences](#) ». New York, 2010.

United Nations Capital Development Fund (UNCDF), Cadre d'évaluation de l'adaptation au changement climatique (LoCAL). « [Financer l'adaptation au changement climatique au niveau local : Partage d'expériences sur les subventions pour la résilience climatique basées sur la performance](#) ». UNCDF, New York, 2018.



L'UNCDF facilite l'accès aux capitaux publics et privés par les populations les plus démunies dans les 47 pays les moins avancés du monde (PMA). Dans le cadre de son mandat, l'UNCDF fournit des capitaux et des instruments d'investissement. Il propose notamment des modèles de financement « au dernier kilomètre » permettant de débloquer des fonds publics et privés, en particulier au niveau national, afin de réduire la pauvreté et d'encourager le développement économique local. L'UNCDF s'appuie sur deux modèles de financement : l'**inclusion financière**, qui permet aux individus, aux ménages et aux petites entreprises de participer davantage à l'économie locale, en mettant à leur disposition les outils dont ils ont besoin pour sortir de la pauvreté et gérer leur situation financière ; et les **investissements localisés** – grâce à la décentralisation fiscale, au financement municipal novateur et au financement structuré de projets –, qui contribuent au financement public et privé sous-tendant la croissance économique locale et le développement durable. En renforçant l'accessibilité financière des personnes pauvres au niveau des ménages, des petites entreprises et des infrastructures locales, l'UNCDF contribue à la réalisation de l'ODD 1, qui porte sur l'éradication de la pauvreté, et de l'ODD 17, sur les moyens de mise en œuvre. Par ailleurs, en identifiant les segments de marché dans lesquels les modèles de financement novateurs peuvent foncièrement faciliter le financement « au dernier kilomètre » et remédier à l'exclusion et aux inégalités d'accès, l'UNCDF soutient la réalisation de plusieurs autres ODD.

Le **mécanisme de financement de l'adaptation au niveau local (LoCAL)** de l'UNCDF a été conçu pour soutenir les communautés et les économies locales résilientes au changement climatique en mettant en place un dispositif national standard et reconnu au niveau international pour orienter les financements de l'action climatique vers les autorités locales des pays les moins avancés. Il vise ainsi à contribuer, au niveau local, à la réalisation, par les pays, de l'Accord de Paris et des ODD, en particulier en matière d'éradication de la pauvreté (ODD 1), de villes et de communautés durables (ODD 11) et d'action pour le climat (ODD 13). LoCAL renforce la sensibilisation et les capacités locales face au changement climatique, et intègre l'adaptation au changement climatique dans la planification et la budgétisation des collectivités locales dans une démarche participative et sensible au genre. Le mécanisme accroît, par ailleurs, les financements d'adaptation au changement climatique à la disposition des pouvoirs publics locaux. Il opère à travers des subventions pour la résilience climatique basées sur la performance qui garantissent la programmation et la vérification des dépenses pour l'action contre le changement climatique au niveau local tout en offrant de fortes incitations à l'amélioration des performances en matière de résilience accrue. Ces subventions sont combinées à un appui technique et à une aide au renforcement des capacités.



- ✉ Courriel : LoCAL.Facility@uncdf.org
- 🏠 Site web : <https://www.uncdf.org/local/homepage>
- 📺 YouTube : www.youtube.com/local-uncdf
- 🐦 Twitter : [@UNCDFLoCAL](https://twitter.com/UNCDFLoCAL)
- 📷 Instagram : [@UNCDF](https://www.instagram.com/UNCDF)
- 📘 Facebook : fb.com/UNCDF